bpost
PB-PP | B-P925782
BELGIE(N)-BELGIQUE

Périodique trimestriel
N°14 - Édition Décembre 2022
BELGIQUE-LUXEMBOURG

ECOFIN MAG

LE MAGAZINE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA FINANCE



Photo : Samir Jahjah

Découvrez l'interview d'**Etienne de CALLATAŸ,**
Économiste et cofondateur d'Orcadia Asset Management en page 23

LES PETITS RIENS
SPULLEN HULP

85 ANS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



VERS UN MONDE + JUSTE + SOLIDAIRE + DURABLE

REJOIGNEZ-NOUS.
FAITES UN DON.
BE33 0000 1902 6346
MERCI !

OU CONTACTEZ
MICHEL LORGE
MICHEL.LORGE@PETITSRIENS.BE
+32(0) 491 908 297

petitsriens.be

PARCOURIR NOTRE RAPPORT D'ACTIVITÉ

À TRAVERS LE MONDE, TOUJOURS À VOS CÔTÉS.



Architects of Wealth

Façonné par plus de 145 ans d'expérience dans l'accompagnement de familles et d'entrepreneurs du monde entier, Indosuez Wealth Management propose une approche sur mesure permettant à nos clients de construire, gérer, protéger et transmettre leur patrimoine au plus près de leurs aspirations. Dotés d'une vision globale, et en synergie avec les experts du groupe Crédit Agricole, nos 3 060 collaborateurs à travers le monde conjuguent conseils personnalisés et service d'exception pour la gestion du patrimoine privé comme professionnel.

ca-indosuez.be

INDOSUEZ
WEALTH MANAGEMENT

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch - 120 Chaussée de la Hulpe 1000 Bruxelles – BE 0534 752 288

SOMMAIRE

NOS CHRONIQUEURS

Marc Lambrechts 6
Prof. Dr. Bruno Colmant 11
Bernard Keppenne 14
Jan Longeval 15
Me Marc Van Beneden 16
Mikael Petitjean 17
Luigi Chiavarini 19
Olivier de Wasseige 20
Me Aurélien Bortolotti 25
Hugo Leblud 26
Erik Joly 27
Philippe Raxhon 28
Arnaud Delaunay 29
Joël Duysan 31
Solange Saghbini 32
Philippe Ledent 39
Frédéric Lejoint 40
Charles Nollet 41
Marc Toledo 42
Florence Lemeer-Wintgens 45
Marco Hellemans 47
Etienne de Callataÿ 51
Gregory Daco 55
Me Rafaël Alvarez Campa 56
Me Typhanie Afschrift 57
Alain Lacourt 58
Vincent Juvyns 59

EVENTS

CEO Vision Day 36

L'INTERVIEW

Etienne de Callataÿ 23

ESPACE MEMBRES

BSPK 7-9
Temps forts Belgique 12-13
Michaël Procureur : support marketing pour le Hainaut 21
Ecofin Women Club 30
Rubrique LinkedIn.... 33
Comité Luxembourg 44
Temps forts Luxembourg & INTL 52-53
Nouveaux membres 66

LES PASSIONNÉS

Anne Fievez 61
Hubert Ewbank de Wespin 62
Thierry Derochette & Raphaël Docquier . . . 63

INFOS PRATIQUES

Calendrier des magazines & conditions . . . 64
Devenir membre du cercle 65

LE CERCLE ECOFIN CLUB VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR 2023 !

«NETWORKING, BUSINESS & AVANT TOUT UNE EXCELLENTE SANTÉ»



Colophon

Editeur responsable :
Didier Roelands,
Flexi-Time s.r.l.
Rue Gatti de Gamond, 26 bte 11
1180 Bruxelles

Photographie :
Rawpixels, Unsplash, Pixabay, Pexels, Freepick, Shutterstock

Lay-out :
Alexis Vase pour Alek6 Création

Impression :
Imprimerie Heintz

Le Plaza
BRUSSELS

Hotel Meetings Events



Fournisseur Breveté
de la Cour de Belgique

Gebrevetteerde Hofleverancier
van België







189 Rooms and Suites
10 Meeting Rooms from 5 to 700

An elegant and intimate Hotel ...
In the heart of Brussels

Bd Adolphe Maxlaan 118-126
1000 Brussels - Belgium

T. +32 (0)2 278 01 00
T. +32 (0)2 278 01 01

www.leplaza.be

QUAND LES ÉCONOMISTES NE SONT PAS D'ACCORD ENTRE EUX…

MARC LAMBRECHTS
Chroniqueur à L'Echo
Animateur des débats Ecofin Club Bruxelles



«Mettez deux économistes dans une pièce, vous obtiendrez deux avis différents», a dit un jour Winston Churchill. Avec son sens aiguisé de la formule, il avait ajouté: sauf si l'un d'entre eux est John Maynard Keynes, dans ce cas, vous aurez trois opinions.

Que les économistes ne soient pas toujours sur la même ligne (et c'est plutôt heureux!) constitue une évidence. La preuve avec Bruno Colmant, Roland Gillet et Étienne de Callataÿ, réunis lors du premier Vision Day organisé par le cercle Ecofin Club au Plaza à Bruxelles le 21 octobre dernier. Leurs avis se déclinent selon différentes nuances de gris. Sans grande surprise, le plus sombre d'entre eux est Bruno Colmant qui évoque le scénario de stagflation, ce curieux mélange d'inflation et de stagnation économique. Ce qui l'inquiète, c'est que beaucoup de dirigeants n'ont jamais connu l'inflation dans leur existence. D'où leur stupéfaction face à une telle situation. Mais contre une inflation importée, la Banque centrale européenne (BCE) ne peut pas faire grand-chose, souligne l'associé de Roland Berger. En remontant les taux d'intérêt, elle ne fait d'ailleurs qu'aggraver la situation économique, surtout pour les pays les plus endettés de la zone euro.

Nuance de gris (plutôt foncé) dans le chef de Roland Gillet, surtout inquiet pour l'Europe, bien plus impactée dans cette crise que les USA. «Quand les Américains achètent du pétrole, c'est de l'argent qui demeure au sein de leur pays. Pour nous Européens, quand nous achetons du pétrole, c'est de l'argent qui va à l'extérieur et sans grand effet de retour sur l'économie européenne qui s'appauvrit», souligne le professeur de finance à la Sorbonne à Paris et à l'ULB. En tout cas, il dit ne pas vouloir être à la place de Christine Lagarde à la BCE, obligée de naviguer entre inflation et ralentissement économique.

Étienne de Callataÿ préfère le ton gris clair. Même très clair. Car pour le chef économiste d'Orcadia Asset Management, il n'y a pas que de mauvaises nouvelles dans l'actualité, loin de là. D'abord, «les mauvaises nouvelles ne sont pas toutes nouvelles» (oui, vous pouvez relire cette phrase…). Depuis l'annexion de la Crimée en 2014, on sait que le président Poutine a des vues belliqueuses. Et depuis 1949, la Chine a des vues sur Taïwan. Et puis, il existe même de bonnes nouvelles. On doit se féliciter de la capacité de l'Europe à gérer le covid, ce même covid qui n'a pas entraîné un «tsunami de faillites» comme redouté par certains. Ou encore du départ de Liz Truss de son poste de Première ministre britannique. C'est extraordinaire, avoue l'économiste, car le secteur financier a même été réhabilité aux yeux de la gauche britannique! «C'est le grand capital qui était censé percevoir des réductions d'impôts qui a sanctionné Liz Truss. C'est le début d'une analyse plus sociale de la part des marchés financiers», sourit-il, en faisant référence à l'envolée des taux obligataires qui avait suivi l'annonce du programme de l'équipe Truss.

Dans le contexte actuel, Étienne de Callataÿ conseille surtout de ne pas se laisser impressionner par le mot récession (il existe de petites et de grandes récessions) ou par le mot stagflation. «Nous ne sommes pas de retour dans les années 70. Trop de différences existent avec la situation d'aujourd'hui.» À l'époque, confie-t-il, il y avait une vraie récession, un chômage élevé et en hausse, le poids relatif pétrole/PIB était beaucoup plus élevé…

L'économiste reste d'avis que la hausse des taux de la Banque centrale européenne est inutile dans le contexte où l'inflation actuelle a largement pour origine des problèmes du côté de l'offre. Et selon lui, la majeure partie de la hausse des taux longs est déjà derrière nous. «La BCE ne va pas nous conduire dans le mur», pense-t-il. C'était d'ailleurs le sentiment qui prévalait juste après la réunion de la BCE de la fin octobre. Encore une bonne nouvelle?

(Ce texte a été publié dans L'Echo sous le titre : Non, il n'y a pas que de mauvaises nouvelles)



2023 : La crise est morte ! Vive la crise !

Crise sanitaire, coût de l'énergie, cyber-risques, pénurie de talents, télétravail, transition énergétique, situation géopolitique mondiale sous tension, démission passive généralisée… tant de situations auxquelles les chefs d'entreprise sont confrontés depuis bientôt 3 ans.



La solitude du chef d'entreprise face au labyrinthe des crises à répétitions.

Comment aborder 2023 ?

À l'issue de son intervention au sein de l'Ecofin Club fin novembre à Nivelles, la rédaction d'ECOFIN MAG a pu interviewer Henri PREVOST CEO du cabinet de conseil stratégique luxembourgeois BSPK qui trace quelques pistes pour aborder 2023 avec optimisme.

ECOFIN : Selon vous, les crises font-elles évoluer les entreprises et organisations malgré elles ?

Henri Prevost : **« Il ne faut jamais gaspiller une bonne crise ! »**

Et pour vous répondre, de citer Winston Churchill. Durant les périodes de turbulences, de crises ou de conflits, il y a toujours un sursaut innovant qui contribue ensuite grandement à faire évoluer les organisations en temps d'accalmie et de paix. Beaucoup d'initiatives et de bonnes idées ont germé depuis 3 ans, mais elles doivent se confronter à l'inertie des mauvaises habitudes qui ont la dent dure, c'est là que tout se joue.

ECOFIN : Faut-il des périodes critiques pour que les habitudes managériales changent elles aussi ?

HP : **« Le constat à fin 2022 est sans appel ! »**

Qu'il s'agisse d'un être humain, une organisation ou une entreprise, le comportement et les réactions en zone de stress sont généralement différentes des périodes de confort. Lorsque le ciel est dégagé, la nature humaine fait que l'on se ramollit, les crises et les guerres réveillent l'instinct de survie et on (re) devient plus affûté mais aussi conscient des changements importants, structurels et systémiques à opérer sans tarder.

Prenons pour exemple les habitudes de travail, elles ont changé, le travail est devenu « hybride » dans de nombreuses structures, mêlant présentiel et télétravail. Cette nouvelle forme d'organisation est particulièrement plébiscitée par la génération Z alors que les générations X et Y pour qui le contact social au bureau est important ne demandent pas plus de 2 jours de télétravail par semaine. Cette hyperflexibilité devient un levier d'engagement et de rétention fort au niveau RH, cela impacte également les budgets lorsque l'on peut réduire les mètres carrées de bureaux loués.

L'impact des crises est énorme, parfois même dévastateur, p.ex l'explosion des coûts des matières premières couplé aux pénuries de ressources dans le secteur du bâtiment et de la construction.

Pour maintenir leur activité, nous avons accompagné et conseillé des changements majeurs de comportement dans la gestion du risque « fournisseur » chez nos clients de ce secteur.

Autres impacts, les relations des entreprises avec leurs collaborateurs, leurs fournisseurs et même les actionnaires ont muté. Le manager pendant la crise est au four et au moulin, il doit décider avec équilibre de privilégier soit les clients, soit les collaborateurs, soit les

actionnaires ou les fournisseurs… sans oublier de gérer ses ressources qu'elles soient énergétiques, humaines ou financières en bon père de famille. Pour faire simple : il doit faire mieux avec moins

ECOFIN : Quel sera le plus grand défi qui attend les managers en 2023 ?

HP : **«À quelque chose, malheur est bon ! »**

« Le défi est double : ils devront s'adapter avec agilité aux situations et combattre la négativité !
Ils ne peuvent pas laisser la négativité prendre le dessus, sinon ils mettent stricto-senso leur entreprise en danger. Durant les période difficiles, toute l'entreprise est dans le même bateau. J'ai pour habitude de rappeler à mes clients et collaborateurs que les moments difficiles ne durent jamais, mais que si l'on s'attend au pire, on est jamais déçu ! »

ECOFIN : Pensez-vous que la situation va revenir à la normale ?

HP : **«Pas de marche arrière envisageable ! »**

Ces crises ont secoué tous les secteurs sans exception, certains plus profondément et durablement que d'autres. Chaque corporation, industrie ou métier obéit à des règles, des us et coutumes qui, pour bon nombre, ont volé en éclats les unes après les autres. L'important est de tirer des leçons de ces difficultés de la vie.
Le dirigeant doit comprendre qu'il n'a pas un contrôle absolu sur l'univers de son entreprise, certains penseront encore et toujours qu'il s'agit d'un epiphénomène… mais c'est une énorme erreur.

ECOFIN : De quelle manière allez-vous aborder 2023 ?

HP : **«Je suis optimiste de nature et pragmatique par expérience. »**

« Ni moi ni mon équipe ne détenons la science infuse… et encore moins une boule de cristal Pourtant, je peux vous assurer que naviguer en période de crises depuis 3 ans et y accompagner des chefs d'entreprises vous apprend beaucoup à chaque jour de mission, cela crée une émulation qui devient une précieuse valeur ajoutée de part et d'autre. Lorsque l'on voit pragmatiquement que nos conseils, méthodes et outils délivrés marchent et solutionnent une problématique rencontrée, qu'ils répondent aux points d'attention de nos clients et que leurs indicateurs repassent au vert, alors on aborde les années avec optimisme !
Quelle que soit la situation, je répète qu'Il faut rester debout, persévérer, avancer et tracer, en tenant le cap. Le moment venu un vent favorable et porteur se remettra à souffler dans les voiles. »

ECOFIN : Quels conseils donneriez-vous à un chef d'entreprise qui perd son optimisme ?

HP : **«Prendre le temps d'écouter et observer pour décider ! »**

Cette démarche (re)donne charisme et optimisme au chef d'entreprise.

Le temps presse, le temps stresse le chef d'entreprise. Il doit relever la tête du guidon. Écouter et observer pendant les moments de crise lui permet de déceler la vraie nature des gens qui l'entourent. Certains font preuve d'un courage et d'une résistance incroyable, d'autres sont pessimistes et entraînent tout le monde dans leur chute… Et cette analyse est valable tant pour les collaborateurs, que les fournisseurs et même les actionnaires.
Un autre conseil, se tenir à l'écart des concepts et des outils de management trop à la mode qui ne survivent pas à la première bourrasque… l'important c'est l'Humain, il faut le replacer au centre de l'entreprise.
Je conseille la lecture d'un ouvrage de mon ami le Général Pierre de Villiers : « Qu'est ce qu'un chef ? » …
Pour lui, « Au fondement du charisme, il y a la confiance en soi et le souci des autres !.... La fraternité produit toujours de bons fruits ! «

ECOFIN : Comment doit agir un décideur en période post-crise ?

HP : **«Accepter l'incertitude et l'inconnu ! »**

Réagir au passage d'une période de certitude à une période d'incertitude nécessite un changement de paradigme. Cela nécessite une culture du changement. En temps normal, un manager peut se permettre d'avoir une vision à long terme et de grandes ambitions. En temps de crise, l'angoisse et la démotivation peuvent apparaitre et le changement devient dès lors une nécessité.
Appréhender l'incertitude pour un chef d'entreprise, c'est accepter que son modèle de management soit bousculé, que ses codes et certitudes en prennent un coup…mais aussi que les priorités puissent évoluer du jour au lendemain. On en revient donc à sortir de la zone de confort. La bonne approche est d'entretenir une dynamique d'amélioration continue à tous les échelons de l'organisation. Passer en revue les processus, job descriptions et organigramme mais aussi les objectifs pour les adapter aux nouvelles réalités de l'entreprise. Être très clair dans la définition du cap que l'on donne à ses équipes. La communication interne doit être attentive, optimale et soignée pour garantir la responsabilisation des troupes permettant de parer à toute éventualité, éviter l'immobilisme ou pire, le désengagement.

Avancer après une crise en admettant l'éventualité d'une suivante, c'est avoir la volonté d'assurer la pérennité de toute l'activité, s'adapter, rester soudés face à l'incertitude en donnant le meilleur de chacun et surtout… soigner la motivation !

ECOFIN : Quel est le client type du cabinet BSPK ? Son profil a-t-il évolué ?

H.P : **« La tendance est une augmentation des entreprises à céder ! »**

Notre démarche se veut résolument humaine, basée sur l'intelligence organisationnelle, collective et émotionnelle, sans apriori ni préjugé. Nous n'avons pas de restriction sectorielle et entre-autres, nous avons accompagné des entreprises de l'industrie pharmaceutique, développeurs d'énergies renouvelables, constructeurs automobiles, équipementiers hospitaliers, boulangers, supermarchés, entreprises de construction – travaux publics, des fonds d'investissements ou encore des



Henri Prévost
CEO du cabinet **BSPK**

cabinets d'avocats et même des restaurateurs - hôteliers étoilés…
Nos conseils s'adressent à des entreprises en difficulté qui représentent 40% de notre clientèle, des entreprises performantes qui sont 35% et des entreprises à céder à hauteur de 25%. La tendance pour 2023 est une augmentation de la 1ère et 3e catégorie…on s'en doute.

ECOFIN : Vous êtes l'initiateur des Rencontres Stratégiques du Manager, quelle motivation vous a conduit à organiser ces évènements ?

HP : **« Je crois aux Rencontres ! »**

C'est avec l'intervention de notre ami le Général Pierre de Villiers que j'ai eu l'envie d'initier un nouveau mode de conférences. Les orateurs ont un point commun, celui d'être obligatoirement écrivain ou essayiste, délivrant des messages transposables au monde du management, démystifiant des sujets complexes. Leur ouvrage devient un exceptionnel outil de réflexion pour les décideurs !

La 30e des Rencontres Stratégiques du Manager vient de se tenir à Luxembourg et d'année en année il est encourageant de voir le nombre croissant de décideurs, experts, industriels, politiques et universitaires qui se joignent à nous autour d'une table lors d'un lunch-conférence pour nourrir les débats et réfléchir avec les participants à des solutions ou à des projets qui font sens et qui seront utiles ! Je suis intimement convaincu qu'il faut lier des acteurs d'horizons extrêmement variés pour rechercher des solutions qui marchent vraiment.

Comme l'écrit mon ami Jacques Séguéla : **« Je crois aux rencontres, elles sont les carrefours des routes de notre vie, à la condition expresse de nous entraîner, de nous emmener sur les chemins de traverse ! »**

ECOFIN : « Quelle est la future roadmap de BSPK ? »

HP : **« (Re)Connecter ceux qui savent avec ceux qui décident ! »**

L'équipe BSPK est plus que jamais résolument positive et optimiste ! Pour nous et pour nos clients !

Les défis à relever sont nombreux et motivants qu'il s'agisse de RSE, ESG, transition énergétique, réindustrialisation ou souveraineté mais rappelons-nous que c'est lorsque le moral est mis à mal, en période de crise, que nous devons aider les dirigeants à devenir des réducteurs d'incertitude : « l'intelligence se mesure à la quantité d'incertitude que nous sommes capables de supporter. »
Parmi nos plans et axes de développement nous pouvons vous annoncer l'évolution 4.0 de la méthode du diagnostic managérial BSPK, l'ouverture d'une antenne en principauté de Monaco et une nouvelle mouture très disruptive des « Rencontres Stratégiques du Manager » dès 2023…
pour (Re)Connecter ceux qui savent avec ceux qui décident !



Jacques SEGUELA
Président de HAVAS
et Henri PREVOST

BSPK

20, Rue de l'Eglise
L – 4732 PETANGE
Grand Duché de Luxembourg

Contact : +352.691.270717
www.bspk.lu | ceo@bspk.lu

Chères amies, Chers amis,

Nous souhaitons faire appel à votre générosité pour aider **L'Espace du Lien**.

Cette ASBL, créée en 2016 par des acteurs de terrain en santé mentale, accueille des personnes sortant d'un parcours psychiatrique, qui sont en souffrance psychique, en difficulté psychologique ou en manque de liens.

Une coordinatrice, psychologue, et 14 bénévoles animent des ateliers de paroles et plus de 11 autres ateliers, dans un climat vivant et convivial.

L'Espace du Lien est situé en face de la gare de Genval, une localisation idéale pour accueillir des patients du Brabant Wallon et de Bruxelles.

Jocelyne, mon épouse, a récemment repris la Présidence de cette belle association qui se trouve malheureusement confrontée à un gros problème de financement. Plusieurs mécènes importants sont en effet en fin de mandat.

Parmi les éléments de solution que nous sommes en train de mettre en place, nous avons créé un **Fonds des amis de l'Espace du Lien** ouvert à la **Fondation Roi Baudouin**, ce qui nous permet de délivrer des attestations fiscales pour les dons effectués.

Vous pouvez nous aider à assurer la continuité de cette belle association par vos dons ou en contactant vos amis et votre réseau pour leur proposer de se joindre à notre action.

Comme on dit : *« Les petits ruisseaux font les grandes rivières ! »* Nous sommes convaincus que les dons de particuliers, même modestes, seront un élément important de solution.

Pour effectuer un don au Fonds des amis de l'Espace Du Lien, voici un lien vers la page Web qui vous permet d'effectuer un don et qui vous permet de laisser les coordonnées pour l'attestation fiscale.

https://donate.kbs-frb.be/actions/FFO-EspaceduLien?lang=fr_FR

Des informations plus détaillées sont jointes en annexe.

Jocelyne et moi-même sommes bien entendu à votre disposition pour répondre à toutes vos questions ou pour écouter vos suggestions éventuelles pour le financement de l'Espace du Lien.

Merci d'avance pour votre lecture attentive.

Pierre De Muelenaere
Past-President & CEO IRIS Group



ENVIRONNEMENT : RENONCER A UNE PARTIE DU RENDEMENT DU CAPITAL ?

Prof. Dr. BRUNO COLMANT
Membre de l'Académie Royale de Belgique



Les désordres climatiques et environnementaux sont existentiels. Le dérèglement climatique est la réponse retardée de la nature à son exploitation effrénée entamée lors de la révolution industrielle. Et pourtant, la remédiation climatique est compliquée, parce que les interactions sont multiples et plurielles sous tous les angles des espace-temps.

Dans un ouvrage de 1988, « Un monde intolérable : le libéralisme en question », René Dumont, déjà cité, écrivait : « notre monde est menacé sur tous les fronts. Et l'économie de profit, loin de freiner les gaspillages, la pollution, les armements, la surpopulation, les inégalités sociales, les encourage ou, pire, n'arrive plus à les contrôler. Les États démunis ne sont plus les seules victimes de ces dérèglements : les pays riches ont aussi leur quart-monde. La pauvreté n'a pas de frontière, pas plus que l'air, la terre, l'eau et le vent n'ont de patrie. Il n'est pas de catastrophe locale qui n'ait de répercussion planétaire ».

Même si je m'en suis longtemps défendu, je crois que la transition environnementale va passer par un renoncement à une partie du rendement du capital. Si nous changeons d'approche capitalistique, nous changeons aussi de vision du monde et de la vie, comme Karl Marx l'avait très bien expliqué, il y a plus d'un siècle. Il parlait de changement de Weltanschauung, ce qui signifie littéralement « changement de la manière dont on regarde le monde ».

Cette idée choquera certains, mais il est difficilement défendable de se réclamer d'une économie de marché, et au premier chef du marché des capitaux, sans qu'un partage des gains de productivité ne soit effectué entre les trois facteurs de production, à savoir le capital, le travail et la nature.

Il faudra internaliser, de manière autoritaire, les externalités dans le coût de production et de consommation des biens et des services. Au niveau institutionnel, il faut mettre en œuvre une planification écologique afin d'assurer une programmation et une articulation correctes des impulsions coordonnées. Cette planification exige de l'anticipation et de la coordination, afin de mettre en œuvre une bifurcation.
Sera-t-elle, pour partie, dirigiste ? Je le crois, car la transition climatique sera sacrificielle de bien-être conduisant à des comportements plus sobres et frugaux.

Une planification écologique permettra donc de lancer de grands chantiers cohérents, basés sur des données scientifiques incontestées, dans un partenariat entre l'État et des entreprises privées qu'on peut qualifier comme relevant de l'économie mixte. Cela passera certainement par une étatisation accentuée de certains secteurs clés, si la régulation s'avère impotente. Et même si cette solution funeste est contraire à l'harmonie qui est censée sous-tendre des marchés ouverts, il faudra considérer le protectionnisme, à un niveau européen. Il n'est pas question d'échafauder une dichotomie simpliste entre un modèle néolibéral ultra consommateur et une sorte d'écofascisme. Entre ces deux extrêmes se situe la vision collective articulée par un État visionnaire, reflétant lui-même une démocratie ressourcée et fondée sur l'intelligence collective.

Il faudra continuer à développer les indispensables énergies renouvelables (parce que la crise énergétique débutée en 2022 est un accélérateur de sortie des énergies fossiles), mais l'investissement dans l'énergie nucléaire semble indispensable à un horizon de trente ans (la France a décidé de construire 14 nouveaux réacteurs à l'échéance 2050), encore que le véritable problème soit de savoir ce qu'on fait avec l'énergie, plutôt que sa source de production. Sans subventions ou tarification du CO_2, les énergies renouvelables ne sont pas encore compétitives par rapport à l'énergie nucléaire et au gaz. Quoiqu'il en soit, un débat ouvert, transparent et public dans ce domaine est nécessaire.

La question de la déconstruction des installations nucléaires et du traitement des déchets toxiques (encore que les déchets nucléaires sont stockés de manière sécurisée, contrairement aux déchets de gaz et de charbon qui sont disséminés et entretiennent l'effet de serre) n'est pas réglée, mais je ne crois pas qu'il soit raisonnable d'envisager 100 % d'énergies renouvelables avant deux générations. En l'état de la situation contemporaine, l'investissement dans des énergies renouvelables intermittentes conduit à un recours accru à des énergies fossiles polluantes pour assurer l'approvisionnement du système électrique lorsqu'il n'y a pas suffisamment de vent ou de soleil. Et toutes les études indiquent qu'il est actuellement impossible de rencontrer uniquement les besoins d'énergie par des sources renouvelables

TEMPS FORTS PASSÉS BELGIQUE

1ER FINANCE VISION DAY | 22.10.2022

HOTEL LE PLAZA À BRUXELLES





PROF. BRUNO COLMANT



ME TYPHANIE AFSCHRIFT



ETIENNE DE CALLATAŸ



PROF. ROLAND GILLET



MARC TOLEDO



MARC LAMBRECHTS











sopra steria

RETROUVEZ NOS AUTRES ACTIVITÉS SUR NOTRE SITE : **WWW.ECOFINCLUB.BE**

TEMPS FORTS À VENIR
BELGIQUE

1ER TAX VISION DAY | HULENCOURT

LUNDI 27.03.2023 DE 10H00 À 16H00

(accueil à partir de 9h30)

Me Typhanie Afschrift
Emmanuel Degrève
Me Thierry Litannie
Katia Delfin-Diaz



ECOFIN GOLF TROPHY 2023 | GOLF HULENCOURT

VENDREDI 23.06.2023

Compétition, initiation et soirée italienne

SAVE THE DATE







IMMO VISION DAY

SAVE THE DATE

Vendredi 24/11/2023
de 10h00 à 16h00
(Accueil à partir de 9h30)

à Hulencourt

RETROUVEZ NOS AUTRES ACTIVITÉS SUR NOTRE SITE : **WWW.ECOFINCLUB.BE**

L'IDÉOLOGIE AVANT L'ÉCONOMIE

BERNARD KEPPENNE
Chief economist CBC Banque & Assurances



Si le fait marquant, mais sans surprise, a été l'obtention d'un troisième mandat pour Xi Jinping lors du Congrès du Parti communiste chinois, les changements au sein du Comité central du Politburo sont tout aussi importants. Importants car ils montrent que Xi Jinping s'est entouré d'abord et avant tout de ses alliés, et aussi parce que les anciens responsables de la politique économie de la Chine ont été écartés. Avec son nouveau mandat, Xi Jinping veut plus imposer le modèle culturel chinois et son idéologie que se préoccuper de l'économie.

DES CHANGEMENTS TOUT SAUF ANODINS

Ont donc été écartés de l'organe suprême et donc du gouvernement, le premier ministre Li Keqiang, le vice-premier ministre Liu He, le président de la Banque centrale Guo Shuqing et son gouverneur Yi Gang. Par contre, tous les nouveaux membres sont des proches de Xi, à commencer par Li Qiang qui est nommé comme Premier ministre à partir de mars 2023. En plus de cela, le Politburo est composé de seulement 24 membres, tous masculins, ce qui est une première depuis 25 ans.

Et il faut pointer deux autres membres, également des fidèles de Xi Jinping, Wang Huning, "le Monsieur idéologie" du pouvoir chinois, et Zhao Leji, qui était auparavant chargé de la lutte contre la corruption.

AUCUN CHANGEMENT DANS LA POLITIQUE SANITAIRE

Conséquence de ces nominations et du discours de Xi Jinping et contrairement aux espoirs, la Chine ne va pas abandonner sa politique zéro-Covid. D'une part, parce que les personnes âgées ne sont pas assez vaccinées pour cela, et d'autre part parce que l'efficacité du vaccin chinois est faible. Mais la conséquence est bien évidemment que dans ces conditions il est compliqué d'envisager une reprise de l'économie. Car à côté de la politique zéro-covid, la chute du marché immobilier entre 25 et 30% a touché et touche de plein fouet les ménages et donc la consommation.

Tout le changement de modèle d'une économie tournée jusqu'à présent vers l'exportation vers une économie soutenue par la consommation intérieure vole en éclat à cause de ces deux éléments. Surtout que durant la crise covid, les autorités n'ont pas apporté la moindre aide aux ménages mais au contraire restreint, par les mesures de confinement, la consommation. Il est d'ailleurs extrêmement significatif que lors de son discours de clôture, Xi Jinping n'ait pas mentionné une seule fois le mot consommation comme outil de stimulation de l'économie.

Et à côté de cela la situation du chômage en Chine pose d'énormes défis et questions. Questions parce que les chiffres officiels ne prennent en compte que les zones urbaines. Ainsi, 50 % de la population n'est pas du tout comptabilisée. Et alors que le taux de chômage des jeunes de 16 à 24 ans est estimé à 17.9%, certains économistes chinois pensent que le chômage de ces jeunes est plutôt d'environ 30 %.

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET GÉOPOLITIQUES

Le FMI, fin octobre 22, a d'ailleurs revu ses prévisions à la baisse pour l'Asie en parlant de vents contraires pour la zone asiatique et en pointant particulièrement la situation en Chine à cause des mesures de confinement et des problèmes immobiliers. Pour ces raisons, il ne table plus que sur une croissance de 3.2% en 2022 en Chine contre 4.4 % précédemment et de 4.4% en 2023.

Mais les changements pourraient se révéler plus pénalisants pour l'économie car en dehors de la politique zéro-covid, Xi Jinping a vanté à plusieurs reprises la « *prospérité commune* », caractérisée par la limitation des revenus excessifs dans les secteurs du divertissement et des technologies et le soutien aux importantes entreprises d'État. Ce qui met l'idéologie à l'avant plan au détriment de l'économie.



INVESTIR DURANT UNE TEMPÊTE GÉOPOLITIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE

Jan LONGEVAL
Conseiller Principal Eurinvest Partners



L'invasion russe de l'Ukraine est le prélude d'un choc des civilisations. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis, sous la bannière de la Pax Americana, tiennent l'Orient dans un étau militaire. En outre, les États-Unis abusent du pouvoir du dollar pour imposer leur volonté au reste du monde par le biais de sanctions économiques. Cependant, 70 % de la population mondiale se révolte contre l'hégémonie américaine et rejette les valeurs néo-libérales que nous considérons comme universelles. Des pays comme la Chine, l'Iran, la Russie et l'Arabie saoudite forgent de nouvelles alliances pour former un bloc de pouvoir contre l'Occident. La Chine se dote rapidement d'une armée capable d'égaler celle des États-Unis. La marine chinoise est maintenant aussi forte que celle des États-Unis. La Chine travaille également à un rythme effréné pour trouver une alternative à ses fragiles importations de pétrole du Golfe Persique : elle organise des approvisionnements terrestres en gaz et en pétrole en alliance avec la Russie. La Chine veut finir le travail de Mao : réunir la Chine en annexant Taïwan. Les marchés financiers n'y croient pas, mais ils se trompent. Tout porte à croire que la Chine passera à l'action au cours de l'actuel troisième mandat du président Xi Jinping, ce qui accélérera la démondialisation, avec des conséquences très importantes pour les investisseurs. Ce ne sont pas seulement les banques centrales qui dirigeront les marchés financiers à l'avenir, la géopolitique deviendra tout aussi importante. La Pax Americana est terminée, le monde se prépare à de nouveaux conflits.

Mais nous ne sommes pas seulement confrontés à une tempête géopolitique. Une tempête démographique se lève en même temps.

Contrairement à la croyance populaire, une grande partie du monde est confrontée à un problème de déclin de la population, et non de surpopulation. La population mondiale continuera de croître jusqu'au milieu du 21e siècle, mais la croissance est tirée par l'Afrique subsaharienne. Dans la plupart des autres régions du monde, la situation est radicalement différente. La population en âge de travailler y a entamé un déclin régulier, ce qui constitue un frein majeur à la croissance économique mondiale dans les prochaines décennies. Dans le sud de l'Europe, la population sera divisée par deux. L'Allemagne verra sa population active diminuer de 25 %, mais ce n'est rien comparé à la Chine, où, en raison de la politique de l'enfant unique, la population active diminuera de 75 %. À terme, la population du Nigeria sera plus nombreuse que celle de la Chine. Le miracle économique chinois est terminé. L'économie de la Chine, comme sa population, est au bord de l'effondrement. La chute de la Chine entraînera une baisse structurelle du taux de croissance de l'économie mondiale et une baisse des prix des matières premières. Ce n'est pas l'inflation qui sera notre problème à l'avenir mais la déflation. La croissance économique mondiale est dans une spirale descendante. Il n'y a pas de retour possible, à moins que les taux de fécondité ne remontent, ce qui est hautement improbable. Le ralentissement de la croissance économique et le vieillissement rapide de la population exerceront également une forte pression sur les finances publiques. Le poids de la dette publique réduira les gains de productivité, ce qui freinera encore plus la croissance économique. Comme la géopolitique, la démographie a d'énormes implications pour les investisseurs.



LES MESURES ANNONCÉES PAR LES RÉGIONS SERONT-ELLES RESPONSABLES DE L'EFFONDREMENT DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Me MARC VAN BENEDEN
Notaire honoraire - Notalex



Peut-être mais analysons d'abord les décisions prises et envisagées :

1. TAXATION DES LOYERS RÉELS

Cette mesure s'inscrit dans une réforme globale qui vise à rétablir un équilibre entre les revenus professionnels et du travail (trop taxé) et les autres revenus moins taxés. Actuellement le propriétaire doit déclarer le Revenu Cadastral des immeubles loués (augmenté de 40 %) Ce Revenu cadastral même augmenté de 40 % est loin d'être un montant comparable aux loyers réels. Une taxation des loyers réels (même avec la déduction des frais ...) constitue une charge supplémentaire pour le propriétaire qui loue son bien. On considère que le montant à déclarer est minimum 3 fois plus élevé que le simple Revenu cadastré. Le futur propriétaire qui envisage d'acheter un bien de rapport fera son calcul et tiendra compte de cette taxation nouvelle. Donc il offrira un prix moins élevé au vendeur.

Celui qui a acheté un bien qu'il loue a fait son calcul suivant la taxation au moment de l'achat. Cette taxation complémentaire va handicaper l'acheteur. Il sera tenté de vendre son bien ce qui va accentuer la baisse des prix.

2. LES OBLIGATIONS LIÉES AU PEB

On parle de plus en plus d'obliger les propriétaires de faire des travaux pour améliorer le PEB du bien qu'il loue (ou qu'il veut vendre). Ainsi l'indexation des loyers sera fonction des résultats des bons ou médiocres résultat du PEB. Ces travaux peuvent coûter cher : isolation toiture, murs, châssis, double vitrage.... Le montant des travaux sera peut-être sans commune mesure avec l'investissement. La non- indexation des loyers va pénaliser le propriétaire face à l'inflation actuelle très élevée. Peut-être que le propriétaire sera dans l'incapacité de faire ces frais et donc sera obliger de revendre le bien à un prix qui devra tenir compte des travaux à réaliser.

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊTS BOULEVERSERA-T-ELLE LE MARCHÉ ?

La hausse des taux d'intérêts pour l'achat d'un bien de rapport implique un nouveau calcul pour l'acquéreur. Si le propriétaire nouveau veut une rentabilité identique à celle d'il y a 2/3 ans le vendeur devra faire un effort conséquent. Le problème est différent entre l'acheteur d'un bien qu'il veut occuper et celui qui veut louer. Ce calcul de rentabilité ne se fera pas pour le bien – logement familial. Pour ce dernier on parlera de localisation (proximité des écoles, de la famille ...), d'aménagement conforme pour la famille ... l'acheteur pourra faire un sacrifice financier pour l'achat d'un tel bien ; pas pour un bien de rapport.

En conséquence la valeur des biens de rapport risque de diminuer sensiblement vu les nouvelles disposition prises (ou à prendre) par les autorités.



VERS L'ENTERREMENT DÉFINITIF DES INTÉRÊTS NOTIONNELS ?

MIKAEL PETITJEAN
Chief Economist chez Waterloo Asset Management et professeur à l'UCLouvain et l'IESEG School of Management (Lille et Paris)



Un enterrement, ce n'est jamais très gai. Il en devient funeste lorsqu'il s'agit de la lente mise à mort d'une réforme de la taxation du financement des entreprises, qui était pourtant fondée tant sur des arguments intuitifs solides que sur une littérature académique établie depuis les années 1980.

Ce sont les recherches du professeur Devereux de l'Université d'Oxford et de plusieurs de ses coauteurs, qui aboutirent à la généralisation d'un impôt sur les bénéfices, « neutre » sur le plan des décisions d'investissement. Elles firent l'objet d'un article publié dans le très réputé *Journal of Public Economics* en 1995, précédée d'une publication dans la revue *Fiscal Studies* en avril 1991, où était proposée une déduction pour fonds propres (DFP ou ACE en anglais) correspondant à « un allégement fiscal basé sur les fonds que les actionnaires ont investis dans l'entreprise, similaire à l'allégement généralement accordé pour les paiements d'intérêts ».

Une dizaine d'années plus tard, cette DFP fut introduite dans plusieurs pays, dont la Belgique. La loi du 22 juin 2005 instaurait une DFP, appelée en Belgique « déduction pour capital à risque » ou « déduction pour intérêts notionnels ». L'objectif de cette mesure était de compenser le traitement fiscal favorable dont bénéficie l'endettement. Pourquoi fallait-il effectivement favoriser le recours à l'endettement sur le plan fiscal alors qu'un excès de dette et une insuffisance de fonds propres peut rapidement conduire à de graves difficultés pour l'entreprise ?

Rappelons que cette DFP permettait également de renforcer l'attractivité fiscale de la Belgique. Cette exigence reste d'une brûlante actualité. Dans une économie de marché qui reste globalisée, l'accès au capital à risque est particulièrement concurrentiel et la crise actuelle ne va certainement pas conduire à une diminution de nos besoins en capitaux privés. Face à une remontée des taux d'intérêt beaucoup plus rapide et plus forte que prévu, l'État sera incapable de relever ce défi seul. Il échouera à coup sûr s'il venait à alourdir la taxation sur les capitaux privés, sans parler même du patrimoine, sauf à faire porter la dette sur les épaules de celles et ceux qui ne votent pas aujourd'hui.

Préserver la position concurrentielle d'un petit pays à l'économie ouverte, où l'emploi tant direct qu'indirect dépend considérablement des multinationales, est particulièrement important. Le Bureau du Plan indique que plus de 40 % du PIB de la Belgique, un quart de l'emploi et trois quarts des exportations du pays proviennent d'entreprises faisant partie d'un groupe multinational. Lorsque les gains en productivité ne suivent plus, en raison d'un système éducatif défaillant ou d'une innovation technologique en berne, et que les salaires augmentent automatiquement de 10 % sans aucune contrepartie, les multinationales délocalisent ou, tout simplement, développent leurs activités dans d'autres régions où les coûts salariaux sont moins lourds et le niveau de l'impôt sur les sociétés plus attractif.

Comme Hermione dans la tragédie de Racine, nous avons sans doute « trop aimé pour ne point haïr ». Nous menace désormais l'indifférence à l'égard de la compétitivité, sur l'autel de laquelle nous ne devons certainement pas sacrifier l'objectif ultime d'une taxation juste. Dans le dernier rapport sur la compétitivité mondiale du Forum Economique Mondial, force est de constater que la Belgique reste derrière tous ses pays voisins et derrière tous les pays du Nord de l'Europe. Il nous reste à convaincre les investisseurs internationaux d'écouter attentivement le conseil d'Epicure : « celui qui ne sait pas se contenter de peu ne sera jamais content de rien. »



Bertrand CANDELON,
Professeur de finance (UCLouvain)

Mikael PETITJEAN,
Professeur de finance (UCLouvain)

Frederic VRINS,
Professeur de finance(UCLouvain)

UMONS.be
Université de Mons

Bien + qu'une Université



PLUS DE 150 FORMATIONS
DU BACHELIER AU DOCTORAT

ARCHITECTURE / URBANISME // BIOMED / MÉDECINE / PHARMA // PSYCHO / ÉDUCATION / LOGOPÉDIE // DROIT // POLYTECH - INGÉNIEUR CIVIL // SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES // SCIENCES - BIOLOGIE / CHIMIE / INFORMATIQUE / MATH / PHYSIQUE // TRADUCTION / INTERPRÉTATION // FORMATION À L'ENSEIGNEMENT // WAROCQUÉ - ÉCONOMIE / GESTION

Plus de **10.000** étudiants

Plus de **300** partenariats internationaux avec **50** pays

10 Instituts de recherche, **3** UMONS INNOVATION CENTERS et près de **1000** chercheurs

Dans le classement **U-MULTIRANK 2020, l'UMONS se classe dans le top 100 Mondial** pour son orientation internationale

Près de **2000** Enseignants, scientifiques, chercheurs et agents techniques & administratifs

2 SITES
Mons et Charleroi

Plus de **900** diplômés par an

Au **CLASSEMENT SHANGAÏ 2020, l'UMONS est deux fois n°1 francophone (et une fois 3e) dans trois domaines** (Sciences des matériaux et ingénierie, Physique et Chimie)

Dans le «**QS WORLD UNIVERSITY RANKING**», l'**UMONS figure parmi les 1300 universités classées** (sur 1673 institutions considérées). Elle y est classée dans le top 300 pour le taux de citation

Devenez partenaire de l'UMONS, **www.umons.ac.be/partenariats**

Reprendre des études à l'UMONS ? **www.umons.ac.be/formationcontinue**

Rejoignez la **communauté UMONS** et partageons nos expériences sur #UMONS

LA RÉGLEMENTATION ET LA PROTECTION DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES SE RENFORCENT, Y COMPRIS POUR LES FLUX DE CRYPTO-MONNAIES

SAMIR KESSILI
Senior Account & Resources' Manager Sopra Steria



LUIGI CHIAVARINI
Senior Sales Manager Business Development FSMI Sopra Steria Group



Editorial co-écrit avec Samir KESSILI
Senior Account & Resources' Manager Sopra Steria .

D'après une étude de Chainanalysis en 2021, 4,6 milliards de dollars en cryptos sont restés incognito par nos banques. Pour sécuriser ces flux, le secteur financier se dote d'une gouvernance et d'outils adéquats pour identifier et contrôler ce nouveau type de transactions dans le cadre de la réglementation Know Your Customer (KYC).

LES CRYPTO-ASSETS, UN NOUVEL ELDORADO…

Les banques belges ont intégré des processus qui permettent de surveiller et détecter les tentatives de blanchiment d'argent (ML) et de financement du terrorisme (TF) mais doivent absolument l'accélérer en ce qui concerne les cryptos.
Pour les jeunes de moins de 35 ans en particulier, une nouvelle manière décentralisée d'échanger des capitaux en dehors de la sphère financière traditionnelle rend plus complexe le KYC, qui ne suffit plus, et le KYT (Know Your Transaction) revêt une importance première pour les banques.
Le big bang qui s'annonce est clair : 40 % de cette population ont déjà ou vont en acquérir des cryptos.
Google annonce qu'il acceptera bientôt les crypto-paiements pour ses services cloud : il existe une dynamique à la fois réglementaire et commerciale pour que les banques intègrent les crypto-monnaies dans leurs processus. Aux banques qui répètent qu'« elles ne font pas de cryptos », nous disons « en acceptant un transfert de 10 € depuis une plateforme comme Binance ou Coinbase vers le compte d'un client, ou en ayant un client professionnel acceptant déjà des paiements en cryptos, vous êtes un acteur du monde des crypto-monnaies ! ».

…QUI DOIT INTÉGRER LE PAYSAGE RÈGLEMENTAIRE EUROPÉEN

Les règlements européens MiCA (Market in Crypto-assets) et TFR (Transfer of Funds Regulation) seront en vigueur dans les mois à venir et constituent un pas supplémentaire vers la normalisation des crypto. C'est une avancée positive dans un crypto far-west aux projets parfois dangereux. En légiférant et en normalisant ces cryptos, l'Union européenne les rend aussi plus attractives. Or ce sont le parent pauvre du KYC/AML. Les banques devront donc s'armer pour intégrer cette nouveauté où l'anonymat est de mise.

Ces crypto-assets et cette nouveauté réglementaire du secteur doivent s'inscrire dans la droite ligne des directives précédentes. La directive sur les services de paiement 2 (PSD2) qui visait à promouvoir la concurrence et l'innovation dans le secteur des paiements. PSD2 a obligé tous les prestataires de services de paiement de mettre en œuvre l'authentification forte du client (SCA ; dans les faits une authentification a double facteur) pour tous les paiements électroniques
En 2018 déjà, la directive II sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) visait à renforcer la transparence et à protéger les investisseurs, notamment avec le soutien de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) ; et une systématisation du KYC. Enfin, la réglementation de la lutte contre le blanchiment d'argent (AML) doit pleinement embrasser le monde des crypto-monnaies.

Sopra Steria a mis en place localement une méthode avec ses équipes d'experts en paiement et un écosystème partenarial capable de relever ce défi pour les banques. Qu'il s'agisse de travailler avec nos clients pour intégrer l'analyse automatisée de portefeuilles inconnus de leurs systèmes, de traiter un grand nombre de données pour détecter des profils frauduleux, ou même dans certains cas d'aider une banque à intégrer une offre crypto, nos experts sont à l'écoute.



sopra steria

POINT CONJONCTUREL DE L'UWE :

LA CRISE DE TROP ! LE PIRE EST À VENIR !

OLIVIER de WASSEIGE
Administrateur délégué UWE



Début octobre, l'UWE présentait son traditionnel Point Conjoncturel à la presse. Et les principaux résultats sont pour le moins alarmants ! Après la Covid, les inondations et les pénuries de matériaux, la Wallonie fait désormais face à une crise énergétique majeure. Les perspectives d'activité pour les prochains mois chutent considérablement, en raison de cette envolée des prix de l'énergie et de l'explosion des coûts salariaux qu'elle entraine ou va entrainer. Dans ce contexte, les ressources des entreprises fondent comme neige au soleil. Cette fois-ci, on peut le dire, c'est la crise de trop !

LES PERSPECTIVES D'ACTIVITÉS CHUTENT SPECTACULAIREMENT EN WALLONIE

Les résultats de l'enquête conjoncturelle menée par l'UWE auprès de 350 entrepreneurs wallons ne laissent aucun doute : le ralentissement économique en Wallonie semble à présent inévitable, et sera d'une ampleur peu commune. La croissance devrait diminuer à 2,2 % en 2022, en raison d'une franche détérioration de la conjoncture au second semestre. De plus, les niveaux d'inflation quasiment inédits entrainent des perspectives extrêmes d'évolution des coûts salariaux. Les marges des entreprises, déjà largement déforcées, ne permettront pas d'absorber complètement ce choc, qui se fera au détriment de nouveaux engagements et surtout des investissements.

LA CRISE DE TOUS LES DANGERS POUR LA WALLONIE

La position dans laquelle se trouve l'économie wallonne à l'entame de cette énième crise est nettement plus défavorable qu'en 2020. En effet, la Wallonie a à présent utilisé la plupart de ses cartouches pour faire face aux crises antérieures : les entreprises ont mangé leurs marges, la Région est fortement endettée et les ménages font leurs comptes. Notons qu'à la différence de la crise sanitaire, les fondamentaux des entreprises sont ici lourdement impactés dès le départ.

LA CRISE ÉNERGÉTIQUE IMPACTERA RAPIDEMENT LA PRODUCTION

Plus de ¾ des chefs d'entreprises wallons interrogés estiment que l'augmentation des coûts de l'énergie a un impact important ou très important sur leur activité. Si les contrats énergétiques à prix fixe préservent encore temporairement de nombreuses entreprises, la fin de ces contrats arrive à grands pas. Ainsi, nombre de CEO interrogés envisagent de diminuer ou d'arrêter temporairement leur production, voire stopper définitivement leur activité dans les prochains mois.

DES PERSPECTIVES D'EMPLOI QUI RESTENT STABLES

Dans ce contexte particulièrement difficile, l'emploi privé en Wallonie devrait rester relativement stable au cours des 6 prochains mois, selon les résultats de notre enquête conjoncturelle. Deux facteurs expliquent cette évolution à contre sens : nombre d'entreprises sont déjà en sous-effectif et ne peuvent se permettre de se séparer de certains collaborateurs, et certaines entreprises ne peuvent simplement pas se permettre de réduire leurs effectifs, sachant qu'il est particulièrement complexe d'engager et de former de nouveaux collaborateurs actuellement.

uwe
union wallonne des entreprises



Vous souhaitez un support commercial ou communiquer et gérer la visibilité de votre entreprise sur Facebook et LinkedIn ?

Mon objectif :

Mettre à profit mes compétences acquises depuis des années dans le secteur commercial.

Je vous propose:

- Des accompagnements individuels et conseils personnalisés sur-mesure
- Possibilité de formations intra-entreprise en petits groupes orientées pratiques
- Aide au développement commercial de votre activité (missions ponctuelles ou récurrentes)
- Diagnostic de votre présence sur les réseaux sociaux et recommandations
- Conseils à l'analyse de vos statistiques et création d'annonces publicitaires spécifiques

Disposant d'un Master en Publicité, diplômé en gestion, je débute ma carrière en tant que conseiller au sein d'une compagnie d'assurances. Toujours à la recherche de solutions pour mes clients, je découvre de nouvelles opportunités dont l'accompagnement des indépendants et entreprises dans leur projets de développement.



Michaël Procureur



OFFRE PROMOTIONNELLE
MEMBRES ECOFIN

Contact : 0499/81.69.32
pm.communication@outlook.be

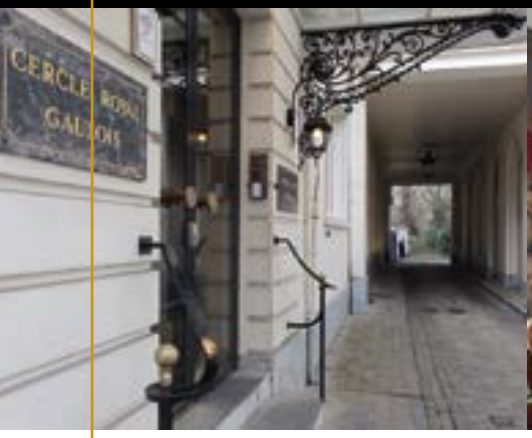




Le Cercle Royal Gaulois Artistique et Littéraire

est heureux de collaborer avec

Ecofin Club.

Le Cercle Gaulois est un lieu chargé d'histoire, où se sont rencontrés
les plus grands musiciens, écrivains et poètes de leur temps,
le Cercle Gaulois est l'endroit idéal pour se retrouver, au centre de la capitale.
Que ce soit pour une conférence, une réception, ou un événement privé,
la réputation du service et de la cuisine raffinée du Cercle Gaulois n'est plus à faire.

Pour toute demande de renseignements :
Tél. 02.500.10.80
info@cerclegaulois.be • www.cercle-gaulois.be

CERCLE ROYAL GAULOIS • ARTISTIQUE & LITTERAIRE

INTERVIEW

2022, L'ANNÉE DE LA FIN DE LA MYOPIE

ETIENNE de CALLATAŸ
Économiste et cofondateur d'Orcadia Asset Management



Diriez-vous « Vivement 2023 » ?

C'est vrai que 2022 a tout pour être qualifiée d'annus horribilis. Les atrocités de la guerre en Ukraine, l'affirmation d'un pouvoir politique en Chine fort éloigné de nos valeurs, les terribles dégâts, notamment au Pakistan, du fait des dérèglements climatiques, le silence et les murs opposés à ceux qui cherchent à fuir l'horreur, les inquiétudes sociales dont témoigne de manière triste et potentiellement dangereuse le succès de partis illibéraux et extrémistes, ou les difficultés matérielles de celles et ceux dont les fins de mois sont franchement difficiles, la liste des problèmes majeurs est longue même sans être exhaustive. Et le monde de l'entreprise n'est pas épargné, avec l'emballement des factures énergétiques, l'effet de l'inflation sur la masse salariale et le resserrement des conditions de crédit. Dans un tel contexte, on aurait presque du mal à se plaindre de la baisse des marchés, celui des actions bien sûr mais plus encore celui des obligations.

Aussi bien comme économiste qu'optimiste, je me dis qu'il y a moyen de faire moins mal, et même nettement mieux. Donc, oui, regardons 2023 avec l'enthousiasme de l'action !

Et diriez-vous alors « 2022 à oublier au plus vite » ?

Certainement pas ! 2022 est une année difficile, mais avec des difficultés qu'il faut mettre en perspectives et dont nous pouvons – et devons – tirer de riches d'enseignements, à commencer par de graves avertissements. Quand le réveil vous tire brutalement du sommeil, ce n'est jamais agréable, mais c'est toujours pour une bonne raison !

L'idée n'est en rien de minimiser les tensions géopolitiques, environnementales, économiques, financières et sociales actuelles mais il faut les mettre en perspective. D'abord, sachons voir que les dangers sont une constante. L'histoire n'est pas un long fleuve tranquille avec, de temps à autre, une année de turbulence à traverser. Pensons aux fameuses Golden Sixties. Malgré leur nom, elles ont connu la crise des missiles de Cuba et la guerre du Vietnam ! Voyons aussi que la situation économique et financière aujourd'hui est moins grave que celle éprouvée lors du confinement, au printemps 2020, ou de la grande crise financière de 2008. Bien sûr, l'économiste parle de la situation globale, sur la base de moyenne, derrière lesquelles se cachent des situations individuelles, de personnes ou d'entreprises, qui peuvent être extrêmement difficiles.

2022 est l'année des « wake-up calls », des prises de conscience. Les mauvaises nouvelles de 2022 ne sont pas toutes vraiment nouvelles. 2022 est l'année où nous sommes confrontés à notre myopie ! Nous savons au moins depuis 2014 de quel bois – et gaz – se chauffe Mr Poutine. Nous savons depuis 1949 que la Chine continentale a des prétentions sur Taïwan. Nous savons depuis 1972 et le Rapport Meadows du Club de Rome que nous devons changer notre modèle de développement et que nous devrons apprendre à vivre en consommant nettement moins d'énergie fossile. Nous savons depuis belle lurette que la globalisation n'est pas qu'heureuse, avec ses dommages collatéraux en termes de pouvoir d'achat, de qualité des emplois, de résilience et de dépendance vis-à-vis de régimes inamicaux et dictatoriaux.

Est-ce à dire que vous parvenez à rester optimiste ?

Dans nos contrées, l'optimiste est le benêt, le simple d'esprit qui ne voit ni le mal ni les dangers. Bien sûr, jouer à l'autruche ou nier les obstacles n'est pas à recommander, mais, comme à Echternach, un recul n'empêche pas ensuite d'avancer. Abandonner ses illusions commence par coûter. Voilà ce que 2022 nous a appris ! À nous de construire 2023 sur une base plus saine, plus durable.



THÉÂTRE DE LIÈGE

PREMIÈRE SCÈNE DE WALLONIE

Théâtre, danse, jeune public, cirque, exposition, conférence...

Un écrin pour vos événements :
locations d'espaces, formules diner-spectacle et VIP à la carte.



theatredeliege.be

Wallonie · Province de Liège Culture · Liège · LE SOIR · La 1ère · La trois · RTC TELE LIÈGE · vitra. · TAR MAC

RÉFORME FISCALE

Me AURÉLIEN BORTOLOTTI
Avocat fiscaliste



Le ministre de Finances a d'ores et déjà planché sur une réforme de la fiscalité. Au passage, les propositions ont été formulées avant les vacances, bien avant que la crise énergétique n'éclate.

On peut se réjouir de certaines propositions, si elles sont toujours d'actualités, comme :

- Réduction des taux actuels de 40 %, 45 % et 50 % à 35%, 40 % et 45 % et création d'une nouvelle tranche avec un taux de 50 % pour les revenus à partir de 84.740 € ;
- Suppression de de la cotisation spéciale de sécurité sociale ;
- Réduction du taux I. Soc à 15 % et tranche d'imposition portée de 100.000 € à 200.000 € ;
- Impôt minimum pour multinationales

RÉFORME DE LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE

La réforme la plus significative concernera les revenus immobiliers et plus particulièrement les biens mis en location à titre privé. Les locations professionnelles, comme les locations d'un dirigeant d'entreprises à sa société, ne sont pas concernées.

Le professeur de droit fiscal de l'université de Gand a été mandaté par le ministre des Finances pour proposer une réforme de la fiscalité.

Dans sa note (disponible sur le site https://media-exp1.licdn.com/dms/document/C4E1FAQGHHfd7luampQ/feedshare-document-pdf-analyzed/0/1657027603169?e=1663200000&v=beta&t=zxdaW9ypWuFyTf8KWPnv_s-tissLmQcZHk8brvJ01fc), le professeur énonce notamment que : *« il est également proposé de réévaluer l'imposition actuelle basée sur le RC (+40 %) afin d'aligner la base imposable sur la valeur locative réelle. Bien sûr, cela nécessite un effort administratif continu pour déterminer les valeurs locatives réelles…*

Les revenus susmentionnés sont diminués des frais suivants :

- *un forfait de (p.ex.) 15 % du revenu brut (3,75 % pour les biens immobiliers non bâtis) ;*
- *les paiements de loyers, d'intérêts ou d'indemnités d'usufruit, d'emphytéose et de superficie ;*
- *les frais qui qualifient comme relatifs à des 'travaux immobiliers' (cf. la législation sur la TVA), et qui concernent des travaux spécifiques…*

Afin d'éviter les effets indésirables, on pourrait prévoir un montant de d'abattement général suffisamment élevé pour qu'il ne conduise pas à une imposition effective pour une famille moyenne. »

Le Ministre a déjà proposé une nouvelle formule qui s'écarte un peu de ce que le professeur gantois proposait.

Ainsi, on peut lire dans la note émise (https://media-exp1.licdn.com/dms/document/C4E1FAQHKaHcMG_60pA/feedshare-document-pdf-analyzed/0/1658260599815?e=1663200000&v=beta&t=Xrzle6Vyri0vgHoi8n79iAgFxTmfMaT4y_1wja-zV0o) que : *« Nous travaillons avec des revenus locatifs réels*

Comme les autres revenus récurrents du patrimoine, les revenus locatifs réels seront imposés à 25 %. Dans ce contexte, un 'rendement escompté' ajusté annuellement constituera la base imposable minimale.

Grâce au taux proportionnel de 25 %, à une simple déduction forfaitaire des frais de 30 % et à l'abattement de 6.000 euros, nous veillons à ce que le petit investisseur ne soit pas affecté.

ILLUSTRATION

Imaginons un propriétaire qui met en location trois biens à titre purement privé. Le locataire ne déduit pas son loyer et ne fait que y vivre.

Les biens ont tous les trois un revenu cadastral de 1000€. Il sera actuellement taxé sur le RC indexé +40 %. Il loue chacun des biens à un montant de 750 €/mois, soit 27.000€

Le montant des revenus immobiliers soumis à la taxation est de [(3x 1000€) x 1,9084] +40%, soit 7.997,80€.

On peut envisager qu'il sera taxé à concurrence de 55% (additionnels communaux compris), le montant de l'impôt est de 4.398,79€.

Lorsque la réforme entrera en vigueur et sil il n'y a pas changement d'ici-là, le montant de l'impôt sera moindre.

Ainsi, le montant des revenus immobiliers sera de [3 x ((750€ x 12) – 30 %)] – 6.000€, soit la somme de 12.900€.

Le montant de l'impôt sera de 25% de 12.900€, soit la somme de 3.225€.

Sur papier, ça a l'air beaucoup plus intéressant. Il faut tenir compte des intérêts d'emprunt qui actuellement sont déductibles et qui dorénavant ne le seraient plus.

Par ailleurs, il va nécessairement y avoir un véto des communes. Dans la première hypothèse, elles touchent le montant des additionnels communaux. Avec un taux d'imposition distinct de 25%, les communes percevront nettement moins. Elles risquent de se rattraper sur le montant du précompte immobilier.

Bref, on verra ce que les politiques nous réservent.

DETTES ET SOLIDARITÉ : JUSQU'OÙ ?

HUGO LEBLUD
Journaliste indépendant



Comme l'écrivait récemment l'historien Philipe Destatte (Institut Jules Destrée à Namur), la situation financière de la Belgique s'est «*considérablement*» dégradée depuis 2020.
La dette publique fédérale belge s'élève aujourd'hui à **430 milliards** EUR, la dette publique flamande à **31 milliards** EUR et celle de la Wallonie à **31 milliards** EUR également.
Il faut ajouter à cela la dette de la Communauté française : **10 milliards** EUR
Qu'en est-il des communes flamandes ? Leur dette cumulée atteint **11 milliards** EUR.
Et les communes wallonnes ? Leur dette s'élève à **8 milliards** EUR.
Pour Philippe Destatte, *« nous sommes tous dans le même bateau. Si on additionne le tout, notre dette est considérable »*.

LA WALLONIE ORPHELINE D'EMPLOIS PRODUCTIFS

Le vrai problème de la Wallonie est que les emplois productifs sont beaucoup trop peu nombreux.

Ce discours est tenu ad nauseam depuis trois décennnies au moins mais sans que rien ne bouge !

Ces emplois productifs ne dépendent évidemment pas des pouvoirs publics.

À noter que des emplois qui génèrent de la valeur ajoutée pour la collectivité peuvent aussi être taxés.

La vérité au sud du pays est que trop de jobs dépendent, en droite ligne, des finances publiques.

Quand les CPAS engagent du personnel de santé, comme des infirmières à domicile, celles-ci deviennent, de facto, des fonctionnaires.

En Wallonie, plus de 60 000 équivalents temps plein dépendent des pouvoirs publics via les fameuses aides à l'emploi APE (aides à la promotion de l'emploi pour être précis), ce qui représente une dépense de plus d'un milliard d'euros par an !

Même si ces personnes fournissent un travail, elles ne créent aucune valeur ajoutée au sens de la TVA.

Elles travaillent parce que les pouvoirs publics leur donnent du travail, *« au nom d'une certaine forme de compassion »* ose Philippe Destatte.

Une politique, on l'aura compris, qui coûte très cher à l'État sans rien lui rapporter.

PRISE DE CONSCIENCE HISTORIQUE

Malgré ce sombre tableau, l'historien n'est pas inquiet pour les finances wallonnes.

Selon lui, *«le Gouvernement wallon est conscient que les dépenses qui rapportent peu doivent être réduites.»*

Une prise de conscience *«historique»*, consécutive aux inondations et à la crise sanitaire, qui peut être attribuée à l'actuel Exécutif PS-MR-Ecolo.

Au cours de cette années 2022, des économies de 150 millions d'euros seront déjà réalisées.

Elles s'élèveront à 300 millions l'an prochain et à 450 millions en 2024 et sic pendant dix ans !

D'ici la prochaine décennie, ces économies totaliseront plus de 8 milliards EUR.

Les inondations ont montré aussi au gouvernement de Namur qu'il devait se débrouiller seul, qu'il n'y avait rien ou pas grand chose à attendre du niveau fédéral ni des autorités du nord du pays.

BELGIQUE À QUATRE

En 2024, les transferts financiers entre le nord et le sud vont dans tous les cas se tarir progressivement, comme prévu par la Loi spéciale sur le financement de 2014.

Et Philipe Destatte de rappeler, une nouvelle fois, que *« l'avenir de la Wallonie passe par une Belgique à quatre, une Belgique synonyme d'État résolument et pleinement fédéral. »*

Un État fédéral nécessairement fondé sur la transparence.

Où la solidarité interpersonnelle belge, la sécurité sociale, continueront d'exister.

« Sinon », conclut l'historien, *« la Belgique n'aura tout simplement plus aucun sens. »*



TROIS FACTEURS DÉTERMINENT L'ORIENTATION DES TAUX D'INTÉRETS

ERIK JOLY
Chief Investment Officer ABN AMRO Private Banking | Belgian Desk



Les marchés financiers traitent les informations de manière anticipée et prospective. Les prix des marchés reflètent les opinions de consensus des investisseurs. Et lorsque de nouvelles informations sont publiées et forcent les investisseurs à réévaluer leurs prévisions, les prix réagissent. Voici trois facteurs dominants qui joueront plus que probablement un rôle dans la fixation des taux d'intérêt au cours des mois à venir.

DE LA CLARTÉ QUANT AU MOMENT OÙ LE PIC D'INFLATION SERA ATTEINT OU UNE CONFIRMATION QUE CELUI-CI A ÉTÉ ATTEINT

Les économies développées ont été en mode stagflation (hausse de l'inflation et baisse de la croissance) cette année. Les banques centrales devraient continuer d'adopter des hausses de taux directeur afin de maîtriser les pressions inflationnistes. Cette décision devrait mener à une récession. Nous pensons que la zone euro pourrait déjà être en récession. La peur de l'inflation fait monter les taux d'intérêt, alors que la peur de la récession fait baisser les taux d'intérêt, puisque les investisseurs se tournent vers les marchés des obligations d'État sûres. Cette tendance fait augmenter les prix des obligations d'État et baisser les rendements. Les prix des obligations et les rendements des obligations évoluent dans des directions opposées. Ces deux forces se cachent derrière les fluctuations importantes des taux d'intérêt que nous avons constatées au cours de cette année, avec l'inflation qui reste le maître du jeu. Des signes montrant que le pire de l'inflation est derrière nous pourraient toutefois nous faire rentrer dans un nouvel environnement de marché.

LES BANQUES CENTRALES NE PEUVENT PAS RÉSOUDRE L'INFLATION ÉLEVÉE ET LA FAIBLE CROISSANCE EN MÊME TEMPS

Pour combattre l'inflation, les banques centrales doivent augmenter les taux d'intérêt, ce qui ralentit la croissance. Les banques centrales des marchés développés sont en train de combattre l'inflation et, par conséquent, risquent de faire basculer leurs économies en récession. Leur véritable défi sera de découvrir l'état de leur économie une fois qu'elles pourront clamer avoir vaincu l'inflation. Il est même possible qu'elles doivent changer leur fusil d'épaule d'un jour à l'autre par rapport aux hausses de taux en passant d'une approche belliciste à une approche conciliante. Mais avant d'avoir vaincu l'inflation, la rhétorique des banques centrales restera probablement belliciste. Les prévisions pour l'économie sont alors dépendantes des mesures que les banques centrales pourraient encore adopter à ce moment-là. De plus, les banques centrales proclameront peut-être la victoire contre l'inflation au bon moment, mais elles peuvent aussi se tromper et le faire trop tôt ou trop tard, engendrant de nouvelles complications.

LA MÉTÉO DE L'HIVER DANS LA ZONE EURO ET LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Pour cet hiver et peut-être même pour l'hiver suivant, le réapprovisionnement des stocks de gaz sera crucial. La grande question est de savoir jusque quel niveau la zone euro doit remplir ses réserves de gaz et à quel point il sera difficile de le faire. En combinaison avec une récession (qui fait baisser l'inflation), il n'est pas impossible que les taux d'intérêt baissent.



MEMOLABOR : LE PASSÉ POUR AVANCER

SOPHIE MANNINGS
Consultante en communication



PHILIPPE RAXHON
Historien et romancier, professeur à l'Université de Liège



« J'ai été très impressionné par le pouvoir explicatif de l'histoire. Nous chefs d'entreprises, nous débattons dans le complexe, l'ambigu, l'imprévisible (…). L'histoire nous aide à nous éloigner de la mode pour trouver les concepts permanents et fondateurs (…) pour comprendre les évolutions et les changements ».
C'est par ces mots que Bertrand Collomb, ex-président du groupe Lafarge, numéro un mondial du secteur des matériaux de construction, rendait compte d'une passerelle nécessaire entre le passé, le présent et l'avenir. C'est la perspective qu'entend incarner MemoLabor, fondé en 2022. La démarche est novatrice. Le livre d'entreprise est un véritable outil de communication externe et interne performant et fédérateur.

CHAQUE ENTREPRISE A SON HISTOIRE…

Une entreprise, quelle que soit sa taille, est toujours une aventure humaine. Elle cherche à s'inscrire dans la durée, le regard pointé vers l'avenir. Lorsque l'histoire d'une entreprise est mise en lumière et quand sa mémoire est exprimée, elles renforcent sa **visibilité**, fédèrent ses **ressources humaines** et amplifient sa **notoriété**.

C'est l'expertise que fournit **MemoLabor**, fruit d'une rencontre entre Sophie Manning, consultante en communication qui accompagne les entreprises dans le développement de leur notoriété, et Philippe Raxhon, historien et romancier, professeur à l'Université de Liège, spécialiste des relations entre l'histoire et la mémoire.

… CHAQUE ENTREPRENEUR EST DIGNE DE MÉMOIRE

La mémoire d'une entreprise contribue à **affiner sa stratégie** et **consolide sa communication** vers l'extérieur, en donnant de la densité à son profil et ses spécificités. Elle nourrit son **identité** dans la sphère économique et facilite la **transmission** de ses **valeurs** entrepreneuriales.

De plus, l'approche mémorielle consolide la cohésion au sein des collaborateurs. Elle génère aussi un sentiment d'appartenance à une culture d'entreprise. Le **storytelling** est **puissant** et factuel et la communication source de **croissance**.

LE LIVRE D'ENTREPRISE

MemoLabor réalise des livres d'entreprise de différents formats tout en assurant une visibilité maximale. Chaque livre d'entreprise est original dans son contenu et inédit dans sa forme. **MemoLabor** prend en charge toutes les étapes, de la conception à la réalisation de l'ouvrage, en s'entourant des compétences de prestataires de confiance et de renom. Au final, il offre une trace **pérenne** et une présentation de qualité du **savoir-faire** d'une entreprise.

L'humain est un être de conscience historique. Se situer dans le temps répond à un besoin. Prendre la mesure de l'histoire dans laquelle il évolue est une **boussole** qui le positionne au cœur de son entreprise.

Comme le soulignaient Combalbert et Mery dans *Les 5 leviers de la confiance* : « Comment imaginer une entreprise qui ne travaille pas sa légende et qui ne valorise pas son histoire ? ».

Le livre d'entreprise est un outil de **branding** efficace qui :

- Crée un lien affectif et est **vecteur d'émotion**,
- S'inscrit dans une **RSE engagée et durable**,
- Répond à un fort **critère de différenciation**.

www.memolabor.be
philippe@memolabor.be

APRÈS LES MAUVAISES NOUVELLES, LES MOINS MAUVAISES NOUVELLES ?

ARNAUD DELAUNAY
Head of Financial Analysis
Chief Economist Leleux Associated Brokers



À en croire les organisations internationales d'études économiques, les investisseurs devraient commencer à garnir leur stock d'antidépresseurs pour survivre à l'année 2023 !

En septembre et octobre dernier, nous pouvions lire dans les derniers rapports de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) et du FMI (Fonds Monétaire International) que :

1/ que les tensions inflationnistes se propagent au-delà du secteur de l'alimentation et de l'énergie ;

2/ que les entreprises commencent à répercuter le renchérissement des coûts de l'énergie auprès des consommateurs (faisant baisser leur pouvoir d'achat) ;

3/ que le durcissement des conditions financières est une réalité dans la plupart des pays suite à la normalisation des politiques monétaires (= récente hausse des taux directeurs) ;

4/ que les autorités monétaires (c'est-à-dire les Banques centrales) pourraient faire fausse route dans leurs stratégies de réduction de l'inflation ;

5/ qu'une aggravation de la crise du secteur immobilier en Chine pourrait se propager à son secteur bancaire et peser lourdement sur la croissance économique mondiale ;

6/ qu'environ un tiers de l'économie mondiale connaîtra la décroissance pendant deux trimestres consécutifs en 2023 ;

7/ que l'interruption des livraisons de gaz russe pourrait faire baisser la production en Europe ;

8/ que le niveau de dette publique est préoccupant en Europe (et fait nouveau, après la Grèce et l'Italie, c'est la France qui est pointée du doigt) ;

Etc.

En somme, c'est un recueil de scénarios angoissants, sans compter les tensions géopolitiques…

Pourtant, en cherchant bien, il est possible de trouver un peu d'espoir, ou plus précisément, de moins mauvaises nouvelles.

L'indice PMI Composite de la zone euro (qui agrège des données pour les activités industrielles et des services) a surpris à la hausse en novembre, atteignant un niveau de 47,8 après 47,3 grâce à un meilleur sentiment dans le secteur manufacturier.

Particulièrement, le PMI Manufacturier est passé à 47,3 après avoir touché 46,4 en octobre. Certes, le niveau global de la demande, tel qu'il ressort de ces indices, demeure faible et l'activité manufacturière continuera de se contracter, néanmoins, il apparaît que les problèmes dans la chaîne d'approvisionnement diminuent. Tout comme les problèmes de chaîne d'approvisionnement ont réduit la production et fait monter les prix dans le passé, un apaisement de ces difficultés devrait (toutes choses étant égales par ailleurs) conduire à une production plus élevée et à une pression sur les prix plus faible.

En somme, les derniers indicateurs PMI continuent de montrer qu'une contraction de l'activité dans la zone euro est inévitable, mais rien n'indique que la situation est sur le point de se détériorer davantage et de manière significative à ce stade. En bref, on va vers une récession économique, mais une récession modérée.

Enfin une bonne – moins mauvaise – nouvelle !



SE FORMER EST ESSENTIEL POUR LE PERSONNEL ET L'ENTREPRISE, UN DUO GAGNANT ! LA FISCALITÉ EST UN MONDE COMPLEXE EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION.

BÉATRICE DELFIN-DIAZ
Co-fondatrice de Tax Legal Academy, European Compliance Director, OmniVAT Consulting. Présidente des Femmes Chefs d'Entreprises & EU commissaire FCEM, Présidente Ecofin Women Club



LA FORMATION CONTINUE, UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES.

Un employé épanoui est un gain pour l'entreprise. L'épanouissement du collaborateur passe également par la formation. Il sera d'autant plus motivé à s'engager pleinement dans son travail et à mettre en pratique ce qu'il aura appris lors des formations suivies. C'est une richesse mutuelle pour l'employé et l'entreprise, les deux y gagnent. L'employé acquiert de nouvelles compétences et peut ainsi évoluer au sein de l'entreprise.

LA FISCALITÉ, UN DOMAINE QUI ÉVOLUE SANS CESSE !

Etre à la pointe de l'actualité fiscale est un vrai parcours du combattant. Qu'il s'agisse de jongler entre les lois, les règlements, la jurisprudence, les commentaires administratifs belges et européens ou de remplir ses obligations fiscales correctement, n'est pas chose aisée. Certaines actualités sont parfois même contradictoires. Difficile d'y voir clair ! Il faut être aujourd'hui un excellent jongleur pour être habile dans cette matière évolutive.

C'est pour cette raison que la **Tax & Legal Academ**y vous accompagne à mettre en place un plan de formations et intra ou inter-entreprise. La TLA vous propose toute une série de formations dans le domaine de la fiscalité, des douanes & accises, de la TVA, IPP, Isoc qui sont ses matières de prédilection. Le volet légal est également important. Notre centre de formation propose des modules en droit des sociétés, droit fiscal ou encore le droit successoral et patrimonial. Autant vous dire que les sujets à vous proposer ne manquent pas ! Qu'il s'agisse des conflits entre associés, responsabilités des administrateurs, de la PRJ ou des actualités fiscales diverses belges et européennes, nous abordons toutes ces thématiques.

Pour prendre l'exemple du secteur de la **construction** et de la **TVA**, bon nombre d'initiatives du gouvernement ont été prises en matière fiscale dans le domaine de la construction, la rénovation ou l'aménagement des bâtiments. C'est pour cette raison que nous consacrons une journée entière sur le sujet tellement la fiscalité est vaste et est devenue complexe. Nous aborderons les aspects légaux et analyserons également de nombreux cas pratiques et situations diverses.

LES CRYPTOMONNAIES, LES NFT, LE METAVERSE ONT LE VENT EN POUPE !

Il n'y a pas un jour qui passe sans entendre parler du bitcoin, des cryptomonnaies, des nft et du metaverse. Qu'en est-il du point de vue fiscal ? Un monde encore méconnu pour beaucoup. Participez à notre **colloque fiscal** du 15 décembre prochain avec *Maître Typhanie Afschrift* qui décortiquera cette matière nébuleuse du point de vue fiscal. Pour optimiser cette journée, nous vous avons concocté un programme alléchant et diversifié. Les quatre éminents orateurs aborderont les **actualités fiscales** récentes et à venir (IPP & Isoc), des opportunités liées à la mise à jour du **CSA** et les fondamentaux et actualités de la **planification successorale**. Des sujets qui nous concernent tous !

D'autres séminaires d'une journée seront organisés d'ici la fin de l'année sur les **actualités** TVA, la **fiscalité des voitures** (verdissement automobile) d'un point de vue TVA, IPP et Isoc. Et si vous commercez à l'international et que vous êtes confrontés à la problématique de l'autoliquidation ou que vous agissez en tant qu'intermédiaire, nous prévoyons plusieurs journées d'immersion et tours d'horizon en la matière.

« Je suis bien consciente que la formation a un coût, mais elle est essentielle pour acquérir de nouvelles compétences et être performant ».

En devenant membre de la TLA, vous bénéficiez de nombreux avantages et bénéficiez de 20% de réduction sur toutes nos formations, également en tant que membre Ecofin. La TLA est également reconnue comme opérateur de formation agréé en Région Wallonne. Il est donc possible de payer vos formations en partie avec des chèques Sodexo. Agréation ITAA et IRE.

Rendez-vous le 15.12.22 dans le beau cadre du Château de Namur ! Inscription via www.taxlegal-academy.be training@taxlegal-academy.be



UN EFFET DE LEVIER GRÂCE AU CROWDLENDING

Les entrepreneurs, comme les particuliers le savent bien, les banques n'octroient plus de financement total pour les projets immobiliers, le domaine de prédilection de la plateforme de crowdlending BeeBonds.
On obtient généralement entre 70% et 80% du montant total. Reste donc un montant substantiel à financer sur fonds propres… ou quasi propres.

L'appel public à l'épargne, au travers du crowdlending, offre un effet levier très intéressant, notamment aux promoteurs immobiliers. Selon les projets, ils peuvent espérer collecter entre 500.000 EUR et 5 millions d'euros. Le plus souvent, ils recherchent entre 1 et 2 millions chez BeeBonds qui a développé une véritable expertise pour repérer les bons projets en immobilier résidentiel.
Pour les promoteurs qui mènent plusieurs projets de front, cet apport financier permet d'immobiliser un minimum de fonds propres par projet et d'accélérer leur croissance.

Et tout le monde y gagne : pour les investisseurs, les rendements sont attractifs. « La tendance de nos récents projets financés est de proposer des emprunts de plus courte durée, 2 ans plutôt que 4-5 ans comme précédemment, pour des rendements bruts élevés, de 8 à 9%, avec un risque de défaut extrêmement contrôlé. Nous pratiquons une analyse financière très poussée en collaboration avec Deloitte ou PwC selon les projets », déclare Joël Duysan, CEO de BeeBonds.

LE GRAND-DUCHÉ EN LIGNE DE MIRE

Cette tendance aux projets courts, n'est pas sans lien avec le développement de la plateforme de l'autre côté de la frontière, où le crowdlending n'est pas encore très connu. « La demande de logements dépasse nettement l'offre au Luxembourg (avec des prix élevés de 10.000 et 14.000 EUR/m²), ce qui pour nous est extrêmement intéressant car les projets se vendent très rapidement. Cela favorise évidemment le remboursement des emprunts à la date prévue pour nos investisseurs. Autre avantage permettant des projets rondement menés : les permis sont bien plus rapidement et facilement obtenus qu'en Belgique. »

BeeBonds vient ainsi de financer un beau projet au Grand-Duché : la construction de deux maisons bi-familiales de deux appartements et d'une crèche à Dalheim.

« Pour nos investisseurs, cela représente aussi une diversification géographique de leur portefeuille immobilier. » BeeBonds vient, par ailleurs, d'orchestrer une première levée de fonds en France.

LIQUIDITÉ ET INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Inflation, hausse des taux, explosion des coûts des matériaux et de l'énergie, menaces d'une taxation des loyers belges et du blocage de l'indexation des loyers pour les biens à faibles PEB, les investisseurs en immobilier ont de quoi réviser à la baisse les rendements de leurs biens. Et réfléchir à des alternatives.

Jusqu'à présent, le crowdlending n'est pas vraiment suggéré aux investisseurs par les intermédiaires financiers. « Nous verrons dans les prochains mois si cela évolue. L'un des points forts de BeeBonds est d'être la seule plateforme de crowdlending permettant la liquidité boursière des émissions via Euronext Expert Market. Je suis à la disposition des membres d'Ecofin qui souhaiteraient plus d'information », conclut Joël.

Pour en savoir plus : www.beebonds.com

Début novembre, West Avenue a levé 800.000 EUR sur BeeBonds pour son projet résidentiel Stroobants, (Gastendelle 1) à Evere



« Depuis la création de BeeBonds en 2016, nous avons sélectionné 55 projets et levé 56 millions. »

JOËL DUYSAN *CEO de BeeBonds*



SORTIR DES LIQUIDITÉS DE SA SOCIÉTÉ : ATTENTION AUX DISPOSITIONS DU NOUVEAU CSA

SOLANGE SAGHBINI
Tax advisor - Estate planning Banque Nagelmackers



Après avoir examiné ensemble les différentes pistes pour sortir des liquidités de sa société de manière fiscalement plus avantageuse, il est temps de se pencher sur les nouvelles dispositions prévues par le Code des sociétés et associations (CSA) lors d'une distribution .

En effet, certaines dispositions du CSA ont un impact concret sur les possibilités de transfert des liquidités de votre société vers votre patrimoine privé. Prenons le cas d'une SRL, le capital libéré et la réserve dite légale ont étés convertis de plein droit en un « compte de capitaux propres statutairement indisponibles ». On parle donc à présent de distribution des capitaux propres aux actionnaires (et non plus de réduction de capital), encore faut-il que les statuts de votre SRL prévoient de manière explicite la disponibilité de ces capitaux.

En outre, dans les sociétés de type SRL, aucune distribution ne peut désormais avoir lieu sans effectuer au préalable un double test : d'une part, le test de l'actif net (qui existait déjà mais sous une forme un peu différente) et d'autre part, le test de liquidité qui lui est venu se rajouter au test existant. Si votre société est constituée sous forme de SA, seul le test de l'actif net doit être réalisé.

Le premier test (« actif net ») consiste à vérifier que la société maintient un actif net suffisant après distribution. Cet actif net doit être positif avant distribution et ne peut devenir négatif suite à cette distribution. Cet actif net se calcule, en principe, sur base des derniers comptes annuels approuvés de la société. Si la société a un commissaire, c'est lui qui sera chargé d'évaluer ce point. Si, malgré un actif net négatif, un dividende est distribué, la société peut réclamer aux bénéficiaires les sommes distribuées en violation de ce test et ce, peu importe qu'il y ai eu bonne foi ou non.

Le second test (« liquidité ») consiste pour l'organe d'administration à vérifier si, en fonction des développements attendus, la société pourra continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance et ce, pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de la distribution. Le CSA ne donne cependant aucune méthode spécifique pour cet examen. Ce test ne consiste néanmoins pas en un simple calcul : il implique de tenir compte aussi d'événements futurs prévisibles pouvant impacter la position de liquidités de la société.

Toutes les sortes de distribution sont concernées par ce double test : tant les attributions de dividendes ordinaires, que celles de tantièmes ou encore la distribution de leurs apports aux actionnaires, ou les rachats d'actions propres.

Le conseil d'administration devra justifier cette analyse et sa décision dans un rapport spécial Quant aux membres de l'organe de direction de la société, ils peuvent voir leur responsabilité solidaire engagée en cas de non-respect de cette nouvelle obligation et ce, tant à l'égard des tiers que de la société. Enfin, en cas de non-respect de ce double test de distribution, des sanctions pénales ont été prévues à l'encontre des actionnaires.

Bien que le nouveau CSA rime avec simplification des formes sociétaires, gouvernance assouplie, modernisation et flexibilité, il amène aussi avec lui son lot de nouvelles contraintes et notamment en matière de distribution.



Cette publication a un caractère purement informatif. Le texte est basé sur la législation en vigueur au 10/08/2022.

LA RUBRIQUE LINKEDIN

Chers Membres Ecofin,

Algorithme LinkedIn, le mot est lâché. Vous entendez souvent parler de l'**Algorithme LinkedIn**

Sur la grande majorité des réseaux sociaux, **les publications/contenus sont triés automatiquement** par les **Algorithmes** par une série d'opérations propres à chaque réseau social.

Dans cette sixième rubrique LinkedIn nous allons voir brièvement **comment fonctionne l'algorithme LinkedIn**

COMMENT FONCTIONNE LE FIL D'ACTUALITÉ LINKEDIN ?

Les publications apparaissent elles comme par magie sur votre fil d'actualité ?
Non la plateforme LinkedIn vous montre ce qu'elle pense comme pertinent pour vous dans votre fil d'actualité, suivant ses propres codes.
Au terme de ce calcul, la plateforme sociale décide elle-même de **quel contenu sera mis en avant sur vorte fil d'actualité** et quel autre sera relégué aux oubliettes.
Loin d'un processus de hasard, c'est en fait **l'algorithme** qui agit en secret, dans l'ombre, et pourtant sous les yeux de l'ensemble des utilisateurs.
LinkedIn souhaite absolument que vous vous engagiez (like, commentaire, partages) ou au moins que vous lisiez le contenu affiché.

POURQUOI UN ALGORITHME ?

L'algorithme LinkedIn décide de tout.

C'est lui qui va filtrer les informations et les analyser dans le but de mettre en avant le contenu le plus pertinent, celui qui est à forte valeur ajoutée pour vous. Il prend donc en compte de nombreuses choses sur vous, mais aussi sur le contenu qui est posté, afin de vous mettre en relation avec ce contenu.
En guise d'exemple, les suggestions de personnes à ajouter dans votre réseau, les suggestions de postes qui vous sont proposées par les notifications de LinkedIn, les posts suggérés et même les publicités sponsorisées d'un autre réseau social (comme celles de Facebook) sont issus de l'algorithme.
Vous l'aurez donc compris, votre capacité à toucher une audience, et générer de l'engagement dépend grandement de la diffusion de votre contenu par l'algorithme. Il est donc capital de comprendre comment fonctionne l'algorithme de LinkedIn et de mettre en place les bonnes pratiques afin d'optimiser vos posts au maximum.

COMMENT PLAIRE À L'ALGORITHME DU RÉSEAU SOCIAL LINKEDIN ?

Vous êtes prêt à appréhender les trucs et astuces à appliquer afin de confronter l'algorithme LinkedIn et vos publications ?

Créer du contenu à valeur ajoutée qui engage pour séduire l'algorithme LinkedIn

L'équation est simple : **un post de qualité sera mis en avant sur LinkedIn**.

Et par ailleurs, vous ne devez pas créer un post qualitatif seulement pour plaire à l'intelligence artificielle !
Rappelez-vous que finalement, votre message doit parvenir à des personnes réelles.
Vos contenus doivent donc leur plaire. N'oubliez d'ailleurs pas : **si votre publication touche votre audience, elle sera relancée**. Autrement, elle tombera dans l'oubli.

Dans notre prochaine rubrique, nous vous parlerons des nouveautés LinkedIn 2023

Nos prochaines formations LinkedIn inter-entreprises auront lieu à Bruxelles : (formations personnalisées sur devis)

Mardi 24 janvier 2023 de 09h00 à 16h00
Jeudi 9 février 2023 de 09h00 à 16h00

310 € HTVA lunch compris (maximum 10 personnes par session)

Information et inscription :
info@agilpartners.com
ou par téléphone
+32 476 277 158

A-Gil Partners



Ecofin Club
International

LES GRANDES RENCONTRES INTERNATIONALES
SAVE THE DATES

GENÈVE | 24.03.2023



Me Typhanie Afschrift,
Présidente



MONACO | 29.06.2023



Stéphane Di Maria,
Président



PARIS | 17.11.2023



Daniel Brouwez,
Président



RETROUVEZ NOS AUTRES ACTIVITÉS SUR NOTRE SITE : **WWW.ECOFINCLUB.INTERNATIONAL**



IMMO VISION DAY

Save the date

3ÈME IMMO VISION DAY

Vendredi 24/11/2023

à Hulencourt

HULENCOURT

Formation LinkedIn Ecofin au Luxembourg | Nouveautés 2023

Le 30 mars 2023 - 1/2 journée

09h00 - 12h30 > **Formation**
12h30 - 14h30 > **Networking + Lunch**

À prévoir : PC portable ou Mac (pas de tablette)

Objectifs :

- **Business Development**
- **Développement du réseau**
- **Aspects Stratégiques de LinkedIn**

Sujets abordés :

- Optimiser son profil LinkedIn
- Pouvoir utiliser LinkedIn comme outil de propspection interne et externe (ou recrutement)
- Tirer profit des groupes sur LinkedIn
- Tirer profit des recommandations
- Savoir gérer son profil personnel professionnel de façon autonome et le faire vivre de façon proactive
- Pouvoir utiliser les outils “cachés” de LinkedIn
- Contacter des “key people” aujourd’hui difficile à joindre
- Avoir une stratégie de prospection et de gestion commerciale efficace
- Entretenir ses relations commerciales (outils de veille) et utiliser LinkedIn comme outil de networking
- Pouvoir créer une “company page” attrayante et professionnelle et l’utiliser dans la diffusion d’information
- Savoir comment diffuser du contenu pertinent sur le réseau
- Développer son réseau de manière constructive et stratégique
- Après avoir suivi cette formation, vous serez motivé à utliser LinkedIn de manière stratégique et journalière.
- Saviez-vous que le bonne gestion de LinkedIn ne prend que 15 à 25 minutes par semaine?

Gil Van den Berghe
Founding Partner
Digital project Manager - Business Developer

Mail : gil@agilpartners.com
Mobile : +32 476 277 158
Web : www.agilpartners.com

Join me on LinkedIn

A-Gil Partners

ATTENTION : pour que la formation ai lieu : minimum 7 personnes et maximum 14 personnes

GOLF & SOIRÉE ITALIENNE

Vendredi 23 juin 2023 à Hulencourt

ECOFIN GOLF TROPHY 2023



Le Cercle Ecofin Club vous invite à participer à la compétition de golf et/ou à la soirée italienne. Lors de cette journée golfique, nous avons aussi prévu une initiation de golf.

Programme & conditions de participation bientôt en ligne.

Info & inscription :

www.ecofinclub.be

Bientôt en ligne

AVEC LE SOUTIEN DE

HULENCOURT



Développer votre entreprise

avec la Province de Hainaut - Hainaut Développement!

La Province de Hainaut - Hainaut Développement accompagne les indépendants et chefs de TPE/PME dans le développement de leurs activités, que ce soit au niveau local, transfrontalier ou international.

Nous organisons très régulièrement des sessions d'informations abordant une palette de sujets la plus enrichissante possible, grâce à un partenariat étroit avec IDEA Info-PME et le club d'entreprises Synergie mais aussi, ponctuellement, avec de nombreux opérateurs économiques tels que Ecofin Club dont nous sommes membres depuis peu.

De plus, nous soutenons le développement des entreprises en leur apportant des réponses à leurs différentes questions et en leur fournissant de nombreux conseils personnalisés pour les guider (diagnostic entreprise).

Nous proposons également un accompagnement en matière de marchés publics par la mise à disposition de services spécialisés, ainsi que des conseils en douanes et accises.

Pour les accompagnements plus pointus, nous assurons le relais vers des experts reconnus.

N'hésitez pas à nous contacter, la plupart de nos services et le traitement de vos demandes d'informations sont gratuits!

Contactez-nous!

Province de Hainaut - Hainaut Développement

***Emmanuel NACHEZ** - +32 65 342 572 – emmanuel.nachez@hainaut.be*

Province de HAINAUT — HD HAINAUT DEVELOPPEMENT — Certifié ISO 9001

www.hainaut-developpement.be

Suivez-nous sur

flexi-time

Société fondée en 2007

- Organisation de vos conférences financières, immobilières & fiscales.
- Go for LinkedIn : activités qui vous permettrons de rencontrer notre réseau virtuel que vous croisez régulièrement sur LinkedIn + formations.
- Facilitateur de contacts en Belgique & au Grand-Duché de Luxembourg.
- Consultance et apport d'affaires dans le monde des médias et de la finance.



Contact : Didier Roelands, gérant & fondateur de Flexi-Time & Cercle Ecofin Club

Tél. +32 2 332 13 00 | flexitime@skynet.be | didier.roelands@flexitime.be | ecofinclub.be | ecofinclub.lu

EN ATTENDANT LE MIRACLE DE NOËL

PHILIPPE LEDENT
Expert Economist ING Belgium



L'année 2022 aura décidément été très particulière pour les marchés financiers. Il y a un an à peine, personne ne parlait vraiment de relèvement des taux des banques centrales. Mais l'importance et la persistance de l'inflation en a décidé autrement. Rarement dans le passé les taux auront été « normalisés » aussi rapidement, malmenant tous les marchés financiers. Alors à l'approche de la fin de l'année, les investisseurs espèrent « leur » miracle de Noël : un changement de cap des banques centrales.

UN CHEMIN DIFFICILE À PARCOURIR

Arriver à ce moment charnière où les banques centrales pourraient montrer un peu moins d'agressivité en matière de taux est plus facile à dire qu'à faire. D'un côté, les principales banques centrales sont toujours confrontées à une inflation élevée et, dans certains cas, croissante (comme en zone euro). De l'autre, les signes de ralentissement économique et de récessions se multiplient, en raison d'une demande affaiblie par la hausse des prix. Or, inflation et récession appellent des politiques contraires, alors que faire ? Aussi longtemps que l'inflation reste essentiellement une question d'offre, les banques centrales semblent ne pas vouloir se contenter d'un affaiblissement de la demande pour être convaincues d'une baisse imminente de l'inflation et des anticipations d'inflation. Par ailleurs, un élément supplémentaire vient compliquer la donne : les banquiers centraux se sont tellement précipités pour normaliser leur politique qu'ils ne peuvent pas encore voir l'impact complet de leurs décisions passées. Il faut généralement au moins six à neuf mois avant que les changements de politique monétaire ne se répercutent pleinement sur l'économie réelle. Ce décalage accroît le risque d'en faire trop ou trop peu.

SIGNES DE RALENTISSEMENT

Pourtant, des premiers signes timides de la part des banquiers centraux des deux côtés de l'Atlantique suggèrent qu'il est envisageable de ralentir le rythme de la hausse des taux. D'une part, le ralentissement économique semble plus prononcé que les banques centrales ne l'avaient envisagé jusqu'ici, ce qui pourrait faire évoluer leurs conclusions quant à l'impact de la faiblesse de la demande sur l'inflation et donc sur la nécessité de rester agressif en matière de taux. D'autre part, l'inflation s'inscrit de plus en plus clairement sur une trajectoire descendante aux Etats-Unis, ce qui devrait rassurer plus d'un banquier central.

Mais soyons clairs, le choc de l'inflation dominera encore les gros titres de l'année prochaine, particulièrement en Europe. En effet, la crise énergétique ne disparaîtra pas après cet hiver, mais durera jusqu'à l'hiver 2023/24, car les réserves nationales de gaz commenceront l'année prochaine à des niveaux inférieurs à ceux du printemps 2022, ce qui exercera une pression à la hausse sur la demande de gaz naturel.

En conclusion, les vœux des marchés financiers quant à moins d'agressivité en matière de hausses de taux d'intérêt devraient être exhaussés d'ici Noël, mais pour avoir la certitude que le point haut des taux est atteint, et voir les banques centrales inverser la vapeur, il faudra attendre encore un peu...



INVESTIR DURABLEMENT AUX ÉTATS-UNIS

FRÉDÉRIC LEJOINT
Journaliste



Franklin Templeton propose une solution éprouvée pour investir sur les champions de la durabilité aux Etats-Unis.

Si l'investissement durable a été pendant longtemps dominé par les gestionnaires européens, les asset managers anglo-saxons ont grandement rattrapé leur retard depuis quelques années. **ClearBridge Sustainabily Leaders** est un fonds lancé en 2015 par le groupe américain Legg Mason, qui vise à investir durablement sur l'ensemble des sociétés durables au niveau du marché américain. L'excellente performance historique du fonds (progression annualisée de 15 % durant les cinq dernières années) a permis une progression des actifs sous gestion à plus de 2,5 milliards de dollars.

TANDEM INCHANGÉ

ClearBridge Sustainabily Leaders est aujourd'hui tombé dans l'escarcelle de Franklin Templeton suite au rachat de Legg Mason en 2020. À sa tête, nous trouvons un tandem de gestionnaires (Derek Deutsch et Mary McQuillen) inchangé depuis le lancement. « Depuis le début, nous avons un horizon d'investissement de trois à cinq ans avec un taux de rotation faible des positions tournant autour de 20 % par an », souligne Derek Deutsch. « Nous laissons la sélection d'actions guider la performance du fonds ».

Les gestionnaires ont l'opportunité de s'exposer sur l'ensemble des sociétés disponibles au niveau du marché américain, sans limitation au niveau de la taille des sociétés ou de leur style. « Comparé à nos concurrents, nous avons toutefois tendance à être davantage positionné sur les actions value que sur les actions de croissance. A l'inverse, nous sommes totalement absents de certains secteurs peu compatible avec notre approche d'investissement durable, comme la production de pétrole ».

Les soins de santé offrent une bonne croissance de leur activité avec une large gamme de sous-secteurs différents qui assure un bon degré de diversification

POSITIONS SECTORIELLES

La stratégie d'investissement va viser principalement deux types de sociétés. Celles



qui proposent des solutions qui vont avoir un impact positif sur la société, ou celles qui ont adopté une approche durable dans leur mode de fonctionnement. La stratégie gérée par Derek Deutsch est aujourd'hui principalement exposée sur le secteur des soins de santé et sur la technologie, avec également une exposition importante sur le secteur de la production d'énergie renouvelable.

« Les soins de santé offrent une bonne croissance de leur activité avec une large gamme de sous-secteurs différents (technologies médicales, biotech, pharmaceutiques, tests diagnostiques, compagnies d'assurance) qui assure un bon degré de diversification ». Alors que l'économie américaine se dirigé vers un contexte plus récessif durant les prochains mois, Derek Deutsch souligne que les sociétés dans lesquelles il investit sont généralement très solides financièrement, avec une position dominante sur leurs marchés qui leur permet de défendre leurs marges.

ClearBridge Sustainabily Leaders affiche une notation cinq étoiles chez Morningstar. « Cette note est liée à notre sélection de titres et à notre bonne diversification des risques, qui nous ont historiquement permis de participer aux mouvements de hausse tout en reculant moins que le marché lors des phases baissières ». Le fonds s'est également vu accordé le label de durabilité Towards Sustainability décerné par Febelfin.

LES NON-PRÉVISIONS DE 2023 ET AU-DELÀ

CHARLES NOLLET
Koala Crowd, CEO & Member of the board



Dans son édito de décembre, le très compétent et respecté Etienne de Callataÿ, fondateur d'Orcadia, commentait l'exercice traditionnel des prévisions économiques et financières : « Quand la fin de l'année approche, les maisons de gestion de patrimoine font volontiers part de leurs prévisions économiques pour les douze mois qui viennent. La bonne pratique voudrait que cet exercice commence par une analyse post-mortem des attentes formulées un an plus tôt, et particulièrement cette fois-ci. En effet, l'écart entre ce qui avait été pronostiqué, notamment par nous-mêmes, et la réalité de 2022 est particulièrement frappant … et pénible ».

Il prend l'exemple de l'inflation et note : « Il est frappant de voir comme émerge, ex post, un consensus pour penser que les autorités monétaires ont été trop longtemps trop laxistes. Pour notre part, nous préférons la modestie extrême de Jerome Powell, le président de la Federal Reserve américaine, qui a avoué que « maintenant nous réalisons combien nous en savons peu sur l'inflation ». Venant de celui qui est supposé en savoir le plus sur le sujet, c'est surprenant. »

Puis il conclut comme suit : « Savoir que nous ne savons pas, voilà une leçon qui interpelle le gestionnaire de patrimoine. Si prévoir est impossible, cela ne remet-il pas en cause sa valeur ajoutée ? La réponse, sans surprise, sinon nous exercerions un autre métier, est fermement négative, et cela pour deux raisons. La première est que la prévision économique, aussi imparfaite soit-elle, n'est pas du « vogelpik ». Les facteurs identifiés il y a douze mois comme favorables pour l'activité n'ont pas été choisis au hasard, et d'ailleurs ils gardent leur pertinence, et c'est ce qui nous amène à penser que 2023 ne sera pas « l'année de tous les dangers ». La seconde est que la valeur ajoutée du gestionnaire ne se limite pas à l'analyse économique. La gestion du risque est centrale, et cela affecte la composition du portefeuille, avec notamment une attention particulière pour la répartition et la décorrélation des actifs. Certes, ici aussi, 2022 semble avoir une année maudite, avec un recul des obligations – et de l'immobilier – allant de concert avec le repli des actions, voire le dépassant, loin des vertus stabilisatrices supposées des portefeuilles combinant ces classes d'actifs. Qu'il s'agisse de conjoncture ou de gestion des risques, l'année 2022 aura été doublement pénible, et la modestie s'impose donc, tout comme s'imposent les enseignements à en tirer. »

La modestie est (trop) rarement citée ou pratiquée dans les métiers de la finance, pourtant la recherche académique valide largement la difficulté de « prévisions correctes » des gourous et autres stratèges en finance. Jérôme Powell aurait dû le savoir et ne pas faire mine de découvrir que « nous en savons peu sur l'inflation ». Les modélisations sont instables et les techniques d'intelligence artificielle n'y changeront rien. C'est vrai pour les données économiques (croissance, inflation) ou financières (rendement attendu par classe d'actifs) mais aussi pour les facteurs de risque que mentionne Etienne de Callataÿ comme valeur ajoutée du gestionnaire. Il faut donc accepter que la diversification du portefeuille ne soit pas elle non plus science exacte, loin de là.

Pour autant, je vois une valeur ajoutée indéniable au travail de l'ombre (souvent) et de la lumière (pour certains) des chercheurs, analystes et autres stratèges : par leurs réflexions et publications, ils contribuent à la fixation des prix de ces actifs, à un point tel que ceux-ci sont sans doute le meilleur reflet des anticipations et à ce titre bien difficiles à contrer par une stratégie prouvée, réplicable et peu couteuse en frais de transactions. Les stratèges qui pensent créer de la valeur ajoutée (nous dirions de l'alpha dans notre jargon) sont donc, de manière bien ironique, les premiers à annihiler les efforts de leur profession et à ce titre les meilleurs promoteurs des ETF ou trackers qui répliquent de manière passive les grands indices en actions.

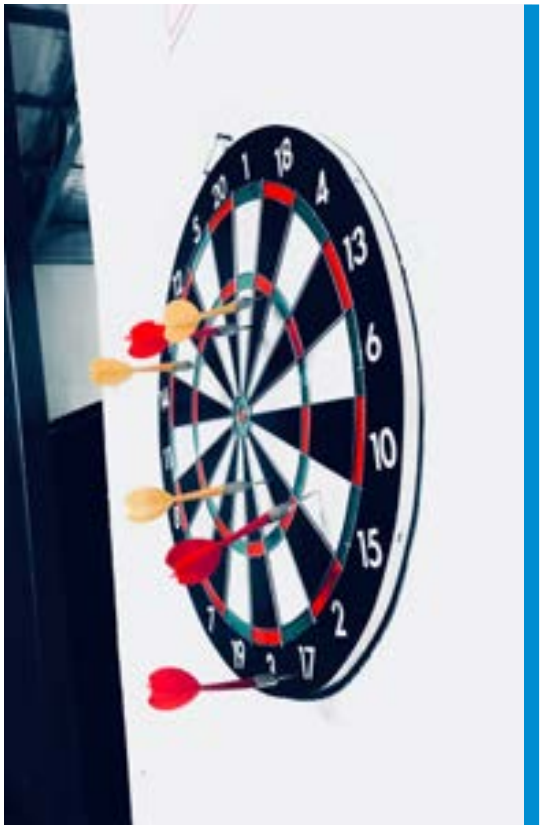

LA FAILLITE FTX : LE CYGNE NOIR OU LE PHOENIX DE L'INDUSTRIE CRYPTO ?

MARC TOLEDO
CFO de bit4you



FTX, l'une des plus grandes bourse crypto, encore évaluée en septembre 2022 à près de 32 milliards de dollars, dépose son bilan le 11 novembre.

Voici une chronologie approximative de ce qui a conduit à la faillite :

Alameda, une entreprise fondée par Sam Bankman-Fried offrait à ses clients des rendements à taux fixe annualisé de 15 % "sans aucun inconvénient". Selon certains rapports, elle garantissait le versement des intérêts aux premiers investisseurs avec le capital des nouveaux investisseurs selon le modèle tristement célèbre de Madoff. Lorsque cette entreprise commence à s'essouffler en 2019, elle se tourne vers la création d'un échange crypto aux Bahamas, FTX avec une ICO (initial coin offering) pour continuer à trouver des capitaux

FTX proposait ensuite à la vente une crypto qu'elle émettait elle-même, le FTT. L'un des principaux avantages des détenteurs était de bénéficier d'un rabais sur les frais. Pour les traders actifs sur la bourse FTX, la différence pouvait aller jusqu'à une économie de 60 %. En outre, les traders pouvaient aussi utiliser le FTT comme garantie pour des positions futures. Donc FTX émettait sa propre monnaie FTT et s'en servait pour garantir des prêts et investissements en dollar !

Au début du mois de novembre 2022, lorsque le site d'information CoinDesk a révélé qu'Alameda Research - avait un bilan très lourdement chargé en FTT.

En conséquence, le 6 novembre, Binance, a déclaré qu'il se débarrasserait de tous ses jetons FTT et les investisseurs ont suivi. Le château de carte s'écroule à une vitesse incroyable et contraint FTX à déposer son bilan et son PDG et fondateur Sam Bankman-Fried à démissionner, ébranlant encore un peu plus la foi dans les crypto-monnaies.

On voit clairement que c'est un procédé frauduleux imaginé par quelques personnes et un manque de régulation aux Bahamas qui est la source de tous ces problèmes et non pas la technologie de la blockchain

Le scandale et la faillite de Worldcom au début de l'internet, après la révélation d'une fraude comptable de 11 milliards de dollars n'aura pas non plus achevé le secteur de l'internet, bien au contraire.

On peut néanmoins se dire que cette faillite n'aura pas "un si mauvais impact" sur le secteur à long terme car afin de mieux protéger le consommateur, de nouvelles réglementations sont à l'étude.

David Solomon, PDG de Goldman Sachs, déclare : "Les crypto-monnaies ne sont qu'une des nombreuses applications de la blockchain, l'arbre ne doit pas cacher la forêt ».

Larry Fink, PDG de BlackRock, déclare :"La prochaine génération pour les marchés, la prochaine génération pour les titres, sera la tokenisation des titres",

Les récentes levées de fonds des entreprises belges comme Ngrave ou Keyrock montrent aussi que nous ne sommes qu'au début de cette grande aventure qui apporte des solutions réelles aux défis financiers de demain.

En conclusion, nous pouvons dire que cette faillite qui peut être qualifiée de frauduleuse, constitue un électro-choc pour le secteur de la crypto mais ne remet absolument pas en cause ni sa viabilité ni son potentiel énorme de développement.





L’encodage des documents salariaux entre dans une nouvelle ère.

SD Worx Finbox envoie **automatiquement** et **en temps réel** les documents salariaux de vos clients vers votre logiciel de comptabilité préféré. Utilisez cet outil unique pour tous vos dossiers clients et **gagnez jusqu’à 30 minutes** par client. **SD Worx Finbox** est **gratuit** pour les partenaires et clients de SD Worx et fonctionne **sans commettre la moindre erreur**.

Demandez une démo gratuite et personnalisée sur **www.sdworx.be/finbox-fr.**

sdworx | finbox

ECOFIN CLUB LUXEMBOURG

2016-2022, 6 ANS D'UNE RICHE COLLABORATION



Vinciane Grevesse
Présidente du Club et Senior Private Banker chez Patrimundi 1869



André Roelants
Président honoraire du Cercle et Chairman Of The Board Of Directors at Banque de Patrimoines Privés



Adelin Remy
Parrain et éditeur d'AGEFI Luxembourg - Le Journal Financier de Luxembourg



Michel Grevesse-Sovet
Parrain et Seasoned C-Level Executive, Expert in Business Development

BUT ET OBJECTIF

Rassembler un maximum de décideurs, chefs d'entreprises, experts en immobilier, en finance et en fiscalité pour traiter ensemble des sujets d'actualité et favoriser notamment les échanges entre les entreprises au-delà des frontières.

Au travers de nos différents cercles, nous souhaitons créer une vraie communauté dont les valeurs sont la convivialité, l'échange, le respect et la flexibilité.

NOS POINTS FORTS

La qualité de nos membres, notre présence sur les réseaux sociaux, nos modérateurs de débat, un membership offrant plusieurs formules d'adhésion. Tout membre du Cercle Ecofin Club a l'opportunité de participer à l'ensemble de nos activités au Luxembourg, en Belgique et à l'international.

Un magazine trimestriel «ECOFIN MAG», un site Intranet réservé aux membres et une newsletter personnalisée envoyée régulièrement durant l'affiliation.

Le comité Ecofin Club Luxembourg est composé de huit personnes: une présidente Vinciane Grevesse, Senior Private Banker chez Patrimundi 1869, un président honoraire depuis janvier 2020, André Roelants - Chairman Of The Board Of Directors at Banque de Patrimoines Prives, de marraines Nathalie Close, Head of Nexum Luxembourg, Florence De Groote, Managing Director chez «About Green» et de parrains, Adelin Remy, éditeur d'AGEFI Luxembourg - Le Journal Financier de Luxembourg, Etienne de Callataÿ, Fondateur et économiste en chef d'Orcadia Asset Management, Michel Grevesse-Sovet, Seasonned C-Level Executive, Expert in Business Development et de Vincent Juvyns Global Market Strategist chez JP Morgan Asset Management.

UN PEU D'HISTOIRE ...

Cercle Ecofin Club a été créé à Bruxelles en janvier 2014 par Didier Roelands, gérant & fondateur ainsi que de Flexi-Time SRL avec le soutien de Marc Lambrechts, journaliste et chroniqueur financier au journal L'Echo. Depuis cette date, plusieurs autres entités ont vu le jour en Belgique francophone.

Actuellement, le Cercle Ecofin Club rassemble plus de 450 membres et organise pour ses membres plus de 100 activités par an.

ECOFIN CLUB

ENVIE DE REJOINDRE LE CERCLE ECOFIN CLUB BE/LU/INTL ?

www.ecofinclub.be - www.ecofinclub.lu



Florence De Groote
Marraine et Managing Director About Green



Nathalie Close
Marraine et Head of Nexum Luxembourg



Vincent Juvyns
Parrain et Global Market Strategist - J.P. Morgan



Etienne de Callataÿ
Parrain et Chief Economist d'Orcadia Asset Management

SOIGNEZ VOTRE ACCUEIL, SOIGNEZ VOS CLIENTS !

FLORENCE LEMEER-WINTGENS
Conseillère en Image et Fondatrice de Look@Work



Longtemps négligé, l'accueil en entreprise est la première image que vous renvoyez et celle que vos clients ou visiteurs se font de votre entreprise.
L'accueil s'inscrit dans la politique de communication de l'organisation et est reconnu comme un facteur de différenciation et un vecteur de satisfaction du client.

L'entrée doit être accueillante, tant dans les couleurs que les matières ou le mobilier : l'ambiance fait partie intrinsèque de la communication induite et ressentie. La période de Noël est propice à une décoration magique. Une fois le décor planté, laissons la place au personnel d'accueil.
Tenue vestimentaire et coiffure soignées, visage souriant, vocabulaire et gestuelle adaptés ...

Bien accueilli, le client a tendance à mieux écouter et se laisser plus facilement convaincre. Dans un cadre agréable, il est détendu et se sent à l'aise, il est plus enclin à poursuivre les relations commerciales. À l'inverse, un accueil désagréable donne envie au visiteur de ne pas s'attarder et surtout de ne pas revenir ...

Le client doit sentir que l'on s'occupe de lui et qu'on lui prête l'attention qu'il mérite. Image irréprochable, disponibilité, politesse et respect sont donc de mise !

Les personnes présentes à l'accueil sont les premiers interlocuteurs du visiteur. Alors autant faire bonne impression tout de suite !

Quelques règles simples facilitent les premiers échanges :
- Établir un contact visuel avec le client,
- Le saluer par une phrase de bienvenue,
- L'accueillir par un sourire vrai,
- Un discours poli et toujours respectueux – même vis-à-vis d'un client en colère,
- L'encourager à formuler l'objet de sa visite
- Lui fournir rapidement une réponse
- Diplomatie et résistance au stress

La meilleure manière de bien accueillir un visiteur ou un client est de se demander comment on aimerait être accueilli.

La personne qui accueille doit donc avoir une attitude proactive et positive, de manière à bien prédisposer le visiteur.

Les nouvelles technologies ont modifié la manière dont les entreprises communiquent et mettent en avant leurs produits et leur savoir-faire. Pourtant, le premier contact est toujours primordial. L'accueil, qu'il soit physique ou téléphonique, va laisser au (futur) client sa première impression et toutes les entreprises ont intérêt à ce que cette impression soit positive !

Le contact humain est le meilleur moyen pour créer de véritables sentiments chez le client et créer une émotion. Un accueil bienveillant, chaleureux et enthousiaste est communicatif. Le client ainsi accueilli se sent à l'aise et valorisé pour nouer une vraie relation avec l'entreprise. L'accueil offre un vrai contact, un face à face avec une autre personne.

Par la suite, une relation s'installe entre le client et l'entreprise. Parfois le client peut être accueilli par son nom, il est également possible de prendre des nouvelles de son activité professionnelle ou même des nouvelles plus personnelles. Le client se sentira attendu et reconnu à condition que ces échanges soient sincères.

L'accueil doit également gérer les imprévus et éviter qu'ils ne se transforment en expérience client négative. Si le client doit patienter avant d'être reçu par la personne avec laquelle il a rendez-vous, il est préférable de l'informer et de lui expliquer la raison pour laquelle il ne sera pas reçu à l 'heure convenue, puis de l'installer et de lui proposer une boisson chaude ou froide, un biscuit ou un chocolat (qui font toujours plaisir) que de le laisser dans l'attente....

L'accueil peut également se trouver confronté à des clients mécontents.. Si le personnel de l'accueil ne fait pas preuve d'empathie ou se désintéresse du problème, le client se sentira incompris et pourra se sentir frustré et non respecté.

Cette capacité à gérer des situations variées demande un véritable savoir-faire qui repose avant tout sur l'humain. On peut dire que l'humain est au cœur de l'accueil et l'accueil au cœur de l'expérience client.

L'accueil est la vitrine de toute entreprise !

Look@Work peur vous accompagner dans cette démarche d'accueil personnalisé et professionnel.

Florence Lemeer-Wintgens
Conseillère en Image, Look@Work
www.lookatwork.lu
621 232 706

MEDIA PARTNERS

AGEFI Luxembourg
Le Journal Financier de Luxembourg

41, Zone Industrielle
L-8287 Kehlen
T: + 352 305757 1
F: + 352 246 115 64
agefi@agefi.lu
www.agefi.lu

Adelin REMY
Éditeur
adelinremy@agefi.lu

Christophe LABRIQUE
Sales Manager
christophe.labrique@agefi.lu

Olivier MINGUET
Rédacteur
ominguet@agefi.lu

Charles MANDICA
Le Dîner de Charles
charles.mandica@agefi.lu

DEPUIS
1988

AGEFI Luxembourg est un journal mensuel traitant essentiellement l'actualité économique et financière luxembourgeoise et européenne. AGEFI Luxembourg a été créé en 1988. AGEFI Luxembourg propose également à ses abonnés le FAX (newsletter) 4 jours par semaine sur Internet et envoyé par email.

Le lectorat d'AGEFI Luxembourg est principalement composé de professionnels de la finance et de l'économie (banquiers, sociétés de bourse, gérants de fortune, assureurs, private bankers, asset managers, institutions publiques, etc.) et d'autres prestataires de services (informatique, télécom, ressources humaines, audit, conseil, immobilier, leasing, etc.).

Le mensuel est divisé en plusieurs rubriques :
- Finance / Economie ;
- Banques ;
- Bourse / Fonds ;
- Informatique financière ;
- Emploi, Conférences-Formations ;
- Nominations et promotions de cadres supérieurs.

Chaque mois, le mensuel se focalise également sur plusieurs dossiers, déterminés tels que la sécurité informatique, l'assurance-vie, les fonds d'investissement, le private banking, l'immobilier, l'audit, la consultance, les ressources humaines, etc.



ABONNEZ VOUS

AGEFI Luxembourg
Le Journal Financier de Luxembourg

www.agefi.lu

41, Zone Industrielle, L-8287 Kehlen, Luxembourg
Tél : +352 305757 1 - Email : agefi@agefi.lu

LORSQUE LE TEMPS SE MÊLE DE NOS AFFAIRES



Dans l'édition de septembre 2022, nous avions vu que les cultures ont des visions très différentes du temps, ce qui peut être source de malentendus, d'incompréhensions, voire de conflits ou d'échecs. En particulier, trois différences marquantes avaient été décrites :
(1) visions à court, moyen ou long terme;
(2) monochroniques ou polychroniques;
(3) ponctualité. Poursuivons notre découverte des perceptions très différentes du temps et de leur impact sur les affaires.

TEMPS LINÉAIRE, CIRCULAIRE OU L'INSTANT PRÉSENT ?

La vision généralement partagée dans les pays occidentaux est que le temps est linéaire : il y a un passé, un présent et un futur. Dans ce cadre, le temps est une variable à gérer, à maîtriser, à planifier. L'avenir joue un rôle particulièrement important. C'est cette vision linéaire qui incite à établir des « emplois du temps » et des agendas, à mesurer et contrôler le temps (horaires, pointeuses, ...), à éviter de « perdre » du temps, ... De l'Inde à l'Extrême Orient, le temps est perçu comme circulaire. Comme nous le montre la nature, tout élément est appelé à disparaître puis à se reproduire par après (comme les marées, les saisons, ...). Ce retour ne se produit jamais à l'identique mais reste très similaire : l'hiver reste différent de l'été, même si certains hivers peuvent être plus rigoureux que d'autres (bien que les changements climatiques en cours risquent de bouleverser ces cycles !). Cette vision est tellement présente dans ces pays qu'elle se reflète aussi dans les religions : l'hindouisme ou le bouddhisme nous enseignent qu'après la mort, il y a la réincarnation, la naissance d'un nouveau cycle de vie. Cette vision du temps s'accompagne généralement de la croyance en des périodes bénéfiques et maléfiques (en alternance bien sûr). On évitera de prendre des décisions ou de poser des actes importants (se marier, signer un contrat, ...) durant une période maléfique. Il suffit d'être patient et d'attendre la période bénéfique qui suivra inévitablement. Raisonnement qui met à dure épreuve la patience de l'Occidental souhaitant conclure une affaire dans les meilleurs délais. En Afrique, le temps est perçu avec une logique différente. Seul l'instant présent est important. Je ne peux plus rien changer au passé et demain sera un autre jour. Cette vision explique la difficulté de certains Africains à se projeter dans l'avenir, ainsi que leur perception très flexible de la ponctualité (je ne vais pas écourter un moment agréable pour me présenter à l'heure à un RDV). Avez-vous remarqué le parallèle entre cette vision du temps et les méthodes de pleine conscience ou de lâcher prise que l'on enseigne dans de coûteux séminaires aux Occidentaux hyper stressés ? Nombreux sont mes amis africains (de plusieurs pays) qui m'ont cité le dicton « Les Occidentaux ont une montre. Les Africains ont le temps ». La sagesse africaine est source d'inspiration.

TEMPS ABONDANT OU LIMITÉ ?

Certaines cultures estiment être en perpétuel risque de manque de temps, d'où des expressions du type « j'ai perdu mon temps », « le temps c'est de l'argent », « cela prend trop de temps » « je dois gagner du temps », ... Autant de facteurs de stress. À l'inverse les cultures qui estiment que le temps est abondant auront une attitude beaucoup plus apaisée et vous diront « prends tout ton temps », « relax », ... L'expression espagnole « mañana por la mañana » traduite littéralement signifie « demain matin ». En réalité, elle est plus proche de « je le ferai lorsque j'en aurai envie ».

Marco Hellemans
marco.hellemans@dynamite.be
+32 496 34 34 02

MARCO HELLEMANS
Cultural Intelligence Maker





CERCLE MUNSTER
LUXEMBOURG

PRIVATE MEMBERS CLUB
since 1984

RESTAURANT BRASSERIE ENGLISH BAR WINE LOUNGE MEETING AND CONFERENCE ROOMS



5-7, rue Munster | L - 2160 | Luxembourg | reservation@munster.lu | Tél (352) 47 06 431



SAVE THE DATE

1er Finance Vision Day Luxembourg

Vendredi 20 novembre 2023
de 10h00 à 16h00
au Cercle Munster

DSM

AVOCATS À LA COUR

YOUR LAW FIRM IN LUXEMBOURG

55-57 rue de Merl
L-2146 Luxembourg
+352 26 25 62 1
www.dsm.legal
contact@dsm.legal

MOURIR GUÉRI, LA MAUVAISE AFFAIRE

ETIENNE de CALLATAŸ
Économiste et cofondateur d'Orcadia Asset Management



Ukraine, inflation, climat, l'année 2022 aura été éprouvante et même, osons le terme, anxiogène. Et les perspectives en ce début 2023 sont maussades. Les indicateurs de conjoncture convergent pour annoncer une atonie de l'activité économique. Certes, d'une région à l'autre, les maux varient, mais il est difficile de trouver un endroit du monde qui sera le moteur de la réaccélération.

La Chine se débat avec les effets de sa politique zéro covid tout en devant se soucier de l'état de santé de son secteur immobilier. Les États-Unis ont bien entendu l'avantage d'être auto-suffisants sur le plan énergétique, mais cela ne les immunise pas contre tous les dommages collatéraux de la violente progression des prix de l'énergie. De plus, ils ont à faire face aux conséquences d'une politique économique trop accommodante, qui a imposé un resserrement monétaire très marqué, de crainte de voir les attentes d'inflation déraper. Pour sa part, l'Europe est plus directement et plus abruptement confrontée à la montée des prix de l'énergie fossile et la peur de l'escalade du conflit avec la Russie y est plus prégnante. Elle connaît également un relèvement des taux d'intérêt, dans une proportion comparable à ce qui est observé de l'autre côté de l'Atlantique, avec des conséquences négatives pour l'activité et, incidemment, les placements financiers. Actions, obligations et immobilier ont vu leur valeur boursière se contracter significativement en 2022. Avec le bonnet d'âne non pour les actions mais, et de très loin, pour l'immobilier. « Il n'a pas fait bon » être investi en SIR, ex SICAFI, en 2022.



En même temps, ce qui s'annonce en Europe, sur la base des données disponibles, si c'est loin d'être mirobolant, ne correspond pas du tout aux terribles cris d'alarme que l'on entend, notamment du côté des organisations patronales. Tsunamis de faillite, pourcentage record d'indépendants qui vont mettre la clef sous le paillasson, voilà ce que l'on entend… mais sans que cela soit corroboré par les indicateurs avancés… ni d'ailleurs par l'analyse économique. Sauf imprévu majeur, sur le front russe ou de toute autre nature, ce qui s'annonce n'atteint en rien la gravité de la Grande Crise Financière de 2007-2009 ou de la récente pandémie. Bien sûr, la Belgique, du fait de l'indexation des salaires et d'une grande dépendance à l'énergie fossile, du fait aussi bien de notre tissu industriel que de la piètre isolation de notre habitat et de nos mauvaises habitudes de déplacement, la situation est plus préoccupante.

UN MARCHÉ DU TRAVAIL QUI RESTE DYNAMIQUE ET UNE INFLATION APPELÉE À RECULER

L'économie peut compter sur de nombreux facteurs de soutien. Le marché du travail reste très dynamique. Même en Europe, le chômage a continué de baisser cet automne ! N'ayant pas à craindre pour l'emploi, et disposant d'une importante épargne héritée des épisodes de confinement, les ménages devraient maintenir leur consommation. Cela peut paraître cynique, mais une accoutumance aux tensions géopolitiques est le plus vraisemblable, tout comme aux périls environnementaux. De plus, l'inflation est appelée à reculer, et les salaires récupéreront une partie du pouvoir d'achat perdu en 2022. Les entreprises perçoivent qu'elles doivent maintenir l'emploi dans la mesure du possible, vu les pénuries de main-d'œuvre, et qu'elles doivent investir pour participer aux mutations de l'économie, qu'il s'agisse de changements dans les préférences des clients ou de prise en compte de l'urgence environnementale.

Il y a bien des nuages au-dessus de certains flux commerciaux internationaux, mais les perturbations dans les chaînes de production vont s'estomper. De même, les États sont bel et bien confrontés à un renchérissement du service de la dette mais, simultanément, l'inflation vient rogner le poids réel de la dette publique. La politique budgétaire ne va pas virer brutalement à l'austérité. Pour leur part, si elles ont relevé les taux d'intérêt, les banques centrales ne prendront pas le risque d'aller trop loin et, du fait d'un resserrement trop sévère, de voir les économies « mourir guéries ».

TEMPS FORTS PASSÉS LUXEMBOURG



JEUDI 22.09.2022 AU CERCLE MUNSTER

Professeur Bruno Colmant, Membre de l'Académie Royale de Belgique

Thème : *Analyse générale de la situation économique*

DÉTENTE EN CHAMPAGNE VENDREDI 30.09.2022 ET/OU SAMEDI 01.10.2022

Visite des Caves Laurent-Perrier

JEUDI 24.11.2022 AU CERCLE MUNSTER

Première édition de l'Immo Vision Day Luxembourg

JEUDI 29.09.2022 AU CERCLE MUNSTER



Romain Muller, Managing Director chez Firce Capital Fund, board member of LuxReal

Thème :
En quoi le Retail au Luxembourg est-il différent des autres Marchés Européens, quelle stratégie d'asset management faut-il mettre en place ?

MARDI 11.10.2022 AU CERCLE MUNSTER



Me Typhanie Afschrift, Avocate spécialisée en droit fiscal (Afschrift Tax and Legal) Co-présidente de l'Ecofin Tax Club LU/INTL

Thème :
Les sociétés holdings sont-elles menacées de disparition ? Manque de substance ou perte d'intérêt fiscal ?



MARDI 15.12.2022 AU CERCLE MUNSTER

Lunch de Noël









TEMPS FORTS À VENIR LUXEMBOURG

JEUDI 19.01.2023 DE 12H00 À 14H00
SPÉCIAL CHAMPAGNE AU CERCLE MUNSTER

Grégoire Van Den Ostende,
Directeur Champagne Benelux



COMITÉ CHAMPAGNE

BUREAU DU CHAMPAGNE BENELUX
BENELUX CHAMPAGNE BUREAU

JEUDI 26.01.2023 DE 12H00 À 14H00
NOUVEAU ››› LA TABLE DE L'IMMOBILIER

LA TABLE de l'IMMOBILIER

Xavier Hauboldt,
Development Director
chez Immobel Luxembourg



Thème :
Pourquoi aujourd'hui l'offre ne rencontre plus la demande ? Les promoteurs peuvent-ils apporter une solution ?

IMMOBEL
SINCE 1863

JEUDI 09.02.2023 DE 12H00 À 14H00
LUNCH DÉBAT AU CERCLE MUNSTER

Paul Leyder, Partner,
Jan Brosius, Partner | Accounting & Corporate Services chez BDO,
Dominique Quinaux, Manager Business Banking chez ING Luxembourg.

Thème :
La transmission d'entreprise



BDO

ING

VENDREDI 20 OCTOBRE 2023
DE 10H00 À 16H00
AU CERCLE MUNSTER
1ER FINANCE VISION DAY LUXEMBOURG

Finance Vision Day

CERCLE
Ecofin Club
International



Ruddy Naessens
Lille

Cecil Schmitt
Paris
Lille

Marc Johnen
Paris

Daniel Brouwez
Paris
Lille
Monaco

Vincent Iuvyns
Genève
Paris

Bruxelles
Luxembourg
Paris
Lille
Monaco
Genève
Madrid
Valence
New York



Me Typhanie Afschrift
Genève
Madrid
Monaco



Stéphane Di Maria
Monaco
Genève



Raphaël Alvarez Campa
Madrid
Valence



Gregory Daco
New York

SOUHAITEZ -VOUS DEVENIR MEMBRE
DU CERCLE ECOFIN CLUB INTERNATIONAL ?
www.ecofinclub.international

OU SCANNEZ CE QR CODE

RECALIBRAGE ÉCONOMIQUE MONDIAL

EY Parthenon
Building a better working world

GREGORY DACO
Chief Economist EY-Parthenon



L'activité économique mondiale ralentit plus rapidement que prévu. L'inflation élevée et la flambée des taux d'intérêt entraînent une détresse accrue des ménages et des contraintes financières sévères pour les entreprises.

La guerre en Ukraine, le resserrement rapide des conditions financières et un ralentissement économique synchronisé en Europe, en Chine et aux États-Unis vont probablement faire chuter la croissance du PIB mondial de 6 % en 2021 à environ 3 % en 2022 et à seulement 1,7 % en 2023, soit la plus faible performance depuis 1991, en dehors de la crise financière et de la pandémie.

En Europe, la hausse généralisée du coût de la vie entraîne un fort recul de l'activité du secteur privé, tandis que la Banque centrale européenne (BCE) continue de resserrer agressivement sa politique monétaire. L'indice PMI auprès des directeurs d'achats de la zone euro a reculé pour le quatrième mois consécutif en octobre, l'activité allemande se contractant au rythme le plus rapide depuis la pandémie. Alors que le marché du travail n'a pas encore montré de signes significatifs de repli, la zone euro est probablement entrée en récession au quatrième trimestre.

En Chine, l'activité économique continue de ralentir, plombée par les contraintes de la politique zéro-COVID et l'aggravation du ralentissement du secteur immobilier. Le PIB réel s'est établi à 3,9 % au troisième trimestre, ce qui est loin de l'objectif de croissance de 5,5 % fixé pour 2022. Les données économiques de septembre indiquent une faiblesse persistante, avec un ralentissement de la croissance des ventes au détail à seulement 2,5 % par rapport à l'année dernière, une hausse des importations de seulement 0,3 % et une augmentation du taux de chômage de 0,2 points de pourcentage à 5,5 %. Preuve de l'aggravation du ralentissement du secteur immobilier, les prix des logements en Chine ont chuté pour un 13^{ieme} mois consécutif en septembre, les ventes de logements ayant baissé de 15 % par rapport à l'année dernière

L'économie américaine, quant à elle, reste la chemise la plus propre du panier à linge, mais l'activité ralentit fortement. Bien que la bonne santé financière des ménages contribue à atténuer l'impact d'une inflation toujours élevée, le moral des consommateurs reste déprimé et le rythme des dépenses ralentit. Les investissements des entreprises et les embauches continuent de progresser, mais les décisions en matière de dépenses d'investissement et de recrutement sont de plus en plus scrutées, tandis qu'une attention accrue est accordée à l'amélioration de la productivité et de l'efficacité. Nous prévoyons une croissance du PIB réel d'environ 1,7 % en 2022, suivie d'une contraction de 0,7 % en 2023.

Dans ce contexte économique délicat, les responsables politiques, les ménages et les chefs d'entreprise recalibrent leurs attentes, leurs perspectives et leurs décisions.

Les banques centrales, la Fed en tête, semblent satisfaites que leurs actions aient conduit à des taux d'intérêt réels positifs et à un resserrement des conditions financières, mais l'absence de progrès significatifs dans la maîtrise de l'inflation suscite une frustration visible.

Aucune banque centrale ne veut être considéré comme la première à céder face à l'augmentation des tensions sur les marchés financiers, aux problèmes de liquidité ou au ralentissement de l'activité économique. Pourtant, la Fed a commencé sa campagne de recalibrage en signalant que, dans l'environnement économique et financier mondial actuel très incertain, il serait « important de calibrer le rythme du resserrement de la politique monétaire dans le but d'atténuer le risque d'effets négatifs d'un resserrement [de la politique monétaire] excessif ».

Sur le plan commercial, les directeurs financiers continuent de privilégier la croissance en mettant en avant la transformation numérique et la réduction des coûts. Toutefois, dans un contexte d'incertitude économique élevée, les dirigeants d'entreprises réévaluent tous leurs projets stratégiques en se focalisant sur les investissements présentant le plus fort potentiel de croissance et la plus grande résilience.

Le recalibrage des attentes et des décisions est également perceptible au niveau des ménages. La crise généralisée du coût de la vie oblige les consommateurs à limiter leurs dépenses. Ce ralentissement devrait se poursuivre jusqu'en 2023, alors que les conditions du marché du travail s'affaiblissent et que la richesse des ménages est affectée par la chute des marchés financiers et la crise immobilière.

IMPÔT SUR LA FORTUNE EN ESPAGNE

ME RAFAËL ALVAREZ CAMPA
Avocat associé Everest Law



UN IMPÔT PEUT EN CACHER UN AUTRE

En Espagne, il existe un impôt sur la fortune intitulé « Impuesto sobre el Patrimonio », qui frappe le patrimoine net des personnes physiques. Initialement mis en place en 1977, l'impôt a été supprimé avant d'être à nouveau appliqué sans interruption à partir de 2008 au grand désespoir de certains. Les résidents espagnols sont redevables de l'impôt sur leur patrimoine mondial tandis que les non-résidents espagnols n'y sont soumis que pour les éléments de leur patrimoine qui sont situés ou qui peuvent s'exercer en Espagne. Les résidents belges détenant des biens en Espagne peuvent donc être concernés. Sont visés par cet impôt : les biens immeubles, les comptes bancaires, les participations dans des sociétés, les assurances-vie et autres rentes, etc. Pour la valorisation des biens immeubles en particulier, la loi prévoit que doit être pris en compte la plus élevée des trois valeurs suivantes : la valeur cadastrale, la valeur établie par l'administration fiscale espagnole ou la valeur d'acquisition du bien.

L'impôt sur la fortune est un impôt progressif par tranches avec des taux d'imposition allant de 0,2% à 3,5% de la valeur nette du patrimoine.

Si le cadre légal de l'impôt est régi par le droit national espagnol, les abattements et les exonérations sont quant à eux fixés par les Communautés autonomes. A titre d'exemples, le montant de l'abattement a été fixé à 500.000 € dans les Communautés de Valence et de Catalogne alors qu'il a été fixé à 700.000 € en Andalousie. Ainsi, en fonction de la Communauté autonome compétente, les intéressés sont soumis à l'impôt à partir de 500.000 € ou de 700.000 € selon le cas. De son côté, la Communauté de Madrid a fait le choix de l'application d'une réduction de 100%. Dès lors, les contribuables madrilènes concernés (en ce compris les Belges qui y sont installés) restent tenus au dépôt de la déclaration relative à l'impôt sur le patrimoine mais sans devoir débourser le moindre centime pour cet impôt.

Face aux défis budgétaires auxquels l'Espagne doit faire face actuellement, le gouvernement espagnol planche sur une réforme fiscale. Parmi les mesures annoncées à la fin du mois de septembre par la ministre des Finances espagnole et dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2023, l'on retiendra la mise en place d'un « impôt de solidarité des grandes fortunes » qui devrait frapper les patrimoines dont la valeur nette est supérieure à trois millions d'euros. Les contribuables intéressés devront payer l'impôt pour ce qui excède ce montant. Selon la ministre des Finances, l'impôt serait temporaire et ne devrait être applicable qu'en 2023 et 2024. Les taux d'imposition seraient de 1,7% entre trois et cinq millions d'euros, de 2,1% entre cinq et dix millions d'euros, et de 3,5% au-delà de dix millions d'euros. Avec l'entrée en vigueur de ce nouvel impôt, le patrimoine des gens fortunés pourrait donc être taxé deux fois ; d'abord dans le cadre de l'impôt sur le patrimoine et ensuite dans le cadre de l'impôt de solidarité des grandes fortunes. Or, comme la Constitution espagnole interdit la double imposition d'un même revenu, le gouvernement espagnol songe à plusieurs options pour éviter cet écueil dont la plus vraisemblable serait la possibilité de déduire les sommes qui auraient déjà été payées dans le cadre de l'impôt sur le patrimoine des sommes dues dans le cadre de l'impôt « complémentaire ». L'autre piste qui serait à l'étude serait celle de la suppression pure et simple de l'impôt sur le patrimoine, ce qui aurait pour effet d'annihiler sur ce plan la concurrence fiscale à laquelle se livrent ardemment les Communautés autonomes espagnoles et qui se trouve dans le viseur de la Commission européenne. Récemment celle-ci a encore rappelé à l'Espagne son objectif de coordination et d'unification des impôts nationaux au niveau des Communautés Ce n'est toutefois pas gagné : l'Andalousie vient d'annoncer qu'elle supprimerait l'impôt sur la fortune à partir de 2023.



DROITS D'AUTEUR : QUI ABUSE ?

ME TYPHANIE AFSCHRIFT
Avocate spécialisée en droit fiscal (Afschrift Tax and Legal)
Co-présidente de l'Ecofin Tax Club LU/INTL



Dans ses différents et très changeants exercices budgétaires, le gouvernement annonce régulièrement des mesures pour mettre fin aux *«abus»* en matière de droits d'auteur.

En très résumé, la loi accorde aux titulaires de droits d'auteur une exonération de la moitié des revenus, et une taxation à un taux réduit de l'autre moitié, toutefois à concurrence seulement d'un plafond maximum.

Pour bénéficier de ces règles avantageuses, il suffit en principe de percevoir des *«droits d'auteur»*. Le gouvernement de l'époque a vendu cette mesure comme étant une aide aux *«artistes»* ce qui est toujours perçu comme sympathique par l'opinion.

Mais les *«artistes»* exercent des activités multiples, et les droits d'auteur ne se limitent au domaine de l'art, lui-même mal défini, et enfin, les contribuables ne sont tenus de payer que les impôts prévus par la loi (article 170 de la Constitution).

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, de nombreuses catégories professionnelles, que l'on ne pense pas toujours à présenter comme des *«artistes»* mais qui perçoivent effectivement des droits d'auteur, ont souhaité bénéficier de ce régime.

Des journalistes peuvent percevoir des droits d'auteur pour leurs articles, qu'ils soient bons ou exécrables. Et des architectes qui conçoivent un immeuble original, peuvent également percevoir pour cela des droits d'auteur. Tout comme beaucoup de personnes qui écrivent des textes, pour autant que ceux-ci présentent une originalité suffisante et soient distribués dans le public.

Revendiquer ce régime dans les conditions prévues par la loi, n'est jamais un *«abus»*, même si les auteurs du texte légal n'ont pas pris les précautions nécessaires pour que leur texte corresponde à leur véritable intention, si celle-ci existait. Ils sont responsables de leur *«œuvre»*...

Et si certaines personnes revendiquent des droits dans des conditions qui ne sont pas prévues par la loi, il ne s'agit pas d'un abus, et, pour les empêcher de le faire encore, il est inutile de changer la loi : il suffit de l'appliquer.

Dans toute cette question, les seuls qui commettent un *«abus»* c'est le ministre des Finances et les membres de son cabinet. C'est un abus de langage que de reprocher à des contribuables de commettre des abus lorsqu'on a voté une loi destinée à leur accorder l'avantage dont ils souhaitent bénéficier.

Changer la loi aujourd'hui, c'est créer à nouveau, dans de nombreuses professions, une insécurité juridique supplémentaire, et c'est aussi augmenter les impôts de certains travailleurs, souvent les plus créatifs.

Bien sûr, les bénéficiaires s'adapteront et tenteront d'obtenir d'autres avantages, dans les conditions prévues par la loi. Là encore, ce ne sera pas abusif, mais une juste réaction à une mesure injustifiée.



QUELS REVENUS NON EFFECTIVEMENT IMPOSÉS EN FRANCE SERAIENT IMPOSABLES EN BELGIQUE ?

ALAIN LACOURT
Consultant en ingénierie patrimoniale



NOUVELLE CPDI BELGO-FRANÇAISE EN REMPLACEMENT DE LA CPDI FRANCO-BELGE

Dès la diffusion du texte de la nouvelle convention belgo-française signée le 9 novembre 2021, un bout de phrase a aussitôt retenu l'attention des fiscalistes belges : la Belgique se réserve le droit d'imposer, dans le chef des personnes physiques, tout revenu autre qu'un dividende, intérêt ou redevance qui n'a pas été effectivement imposé en France ! Ce texte a fait l'objet d'une première interprétation sensationnelle dans notre climat anxiogène à tous égards.

IMMEUBLE SITUÉ EN FRANCE NON MIS EN LOCATION

Ainsi, selon certains, les secondes résidences détenues en France par des habitants du royaume pourraient être imposées en Belgique lorsqu'aucun revenu de location n'aurait été effectivement imposé en France. Ils voient ainsi l'éventualité que l'interprétation des 143 mots composants l'intégralité de la phrase incriminée permettrait à l'administration fiscale belge de vouloir imposer le revenu cadastral net attribué audit immeuble à 140% de sa valeur indexée et en dehors du mécanisme de la réserve de progressivité, sous l'argument surprenant que le « RC à la belge » serait un concept inconnu des autorités fiscales françaises !

Sur un strict plan technique, il y a tout d'abord lieu de rappeler que la définition de la valeur locative cadastrale d'un immeuble, inscrite à l'article 1496 du C.G.I., correspond à la notion de revenu cadastral inscrite à l'article 471 du CIR92. Il est donc audacieux d'affirmer que la notion de « RC belge » soit inconnue du législateur français ! Ensuite, les dispositions de la loi du 17 février 2021 portant modification du CIR92 sur le plan des biens immobiliers sis à l'étranger ont, d'une part, instauré un régime identique de détermination du revenu immobilier, suivant que l'immeuble soit situé sur le territoire belge ou étranger et, d'autre part, prévu qu'un immeuble non affecté à l'activité professionnelle génère un revenu similairement imposable qu'il soit ou non mis en location. Après avoir été condamnée deux fois par la CJUE pour maintien d'un régime discriminatoire et avoir été contrainte au paiement d'astreintes, il serait hautement périlleux pour l'administration belge de se retrancher, comme l'annoncent certains, derrière ce texte abscons pour réintroduire une ségrégation dans le traitement de l'imposition en Belgique d'un immeuble français non loué !

Cette première interprétation hâtive et infondée, malheureusement propagée par mimétisme irréfléchi, laisse présager combien ce texte, rédigé depuis Bruxelles là où ce que l'on conçoit mal s'énonce vaguement et les mots pour le dire arrivent faussement, fera l'objet, durant les prochaines décennies, de nombreuses confrontations chronophages et insécurisantes pour les contribuables concernés.

Si le dessein du rédacteur belge de cette nouvelle convention est bel et bien de vouloir être en droit d'imposer des revenus non effectivement imposés en France, les revenus visés pourraient plutôt cibler les capitaux et valeur de rachat des pensions complémentaires versées en France à des compatriotes, accordant ainsi une revanche à l'administration belge qui avait dû s'incliner dans le passé devant un arrêt de la Cour de Cassation la déboutant.

SAGA DES CAPITAUX D'ASSURANCE-GROUPE VERSÉS AUX BELGES DOMICILIÉS EN FRANCE

À la fin du siècle dernier, il était notoire qu'une domiciliation en France, peu avant le versement d'un capital d'assurance-groupe, permettait d'éviter, en Belgique, la retenue du précompte professionnel sur le montant de la pension extra-légale et de bénéficier ainsi du capital sans ponction fiscale, suite à un vide juridique du côté français.

Une disposition anti-émigration fût inscrite à l'article 346bis du CIR92 et appliquée par l'administration, mais deux arrêts de la Cour d'Appel de Bruxelles, en février et octobre 2002, ont estimé que l'utilisation de cet article litigieux s'effectuait en violation de la CPDI franco-belge, ce qui fût confirmé par un arrêt de la Cour de cassation du 5 décembre 2003. Suite à cela, l'administration publia, le 12 juillet 2007, une circulaire dans laquelle elle indiquait ne plus se référer à l'art. 346bis mais fixait avec une précision sourcilleuse la notion de domicile fiscal et de siège de la fortune, impliquant ainsi la multiplication des conditions à remplir pour pouvoir être reconnu, tant par l'assureur débiteur du capital que par l'administration, comme un résident fiscal français pour lequel la retenue du précompte professionnel puisse être dispensée et le revenu non imposable en Belgique. Ladite circulaire précisa en outre que les services de taxation étaient chargés de vérifier pendant les trois périodes imposables qui suivent celle du transfert de domicile si la domiciliation en France reste bien effective.

Dans l'entre-temps, la France, qui ne conçoit comme prestation de retraite complémentaire que la seule forme d'une rente, constata qu'il était survenu une inégalité de traitement entre les bénéficiaires du régime français et les travailleurs frontaliers qui percevaient des retraites complémentaires d'origine suisse sous forme de capitaux. Le législateur intervint en instituant, à compter du 31 juillet 2011, un prélèvement de 7,5% sur les capitaux de retraite versés à tous les résidents fiscaux. Toutefois, ce prélèvement forfaitaire ne s'applique que sur demande préalable, en alternative au mécanisme du quotient prévu à l'article 163-0 A du CGI.

Ainsi, le citoyen belge domicilié en France au moment de la perception du capital de sa pension complémentaire doit, non seulement démontrer que sa domiciliation fiscale est bien française, mais aussi opter, lors de la déclaration desdits capitaux en France, pour le régime d'imposition minorant l'impôt final, pour autant qu'il en soit bien informé. En cas de retour ultérieur en Belgique du bénéficiaire de ces capitaux, l'administration belge sera en droit, dans le cadre de la nouvelle convention, d'imposer lesdits capitaux si l'impôt français n'a pas été effectivement réglé, et le contribuable ne pourra plus invoquer l'arrêt de la Cour de Cassation de 2003 pour justifier l'attribution à la France du droit d'imposition au moment du paiement des capitaux.

Il est à noter que, dès à présent, le SPF Finances entend vouloir rectifier en Belgique, lors de contrôles à l'impôt des non-résidents de personnes physiques domiciliées en France, les capitaux et valeurs de rachat en faisant fi des règles de territorialité et en s'abstenant de toute référence légale pour justifier l'imposition en Belgique, et semble accepter de renoncer à l'imposition en cas du dépôt de l'avis d'imposition français mentionnant lesdits capitaux et valeurs de rachat. À bon entendeur...

LES PERSPECTIVES DE RENDEMENT À LONG TERME DES MARCHÉS FINANCIERS SONT AU PLUS HAUT DEPUIS PLUS D'UNE DÉCENNIE !

VINCENT JUVYNS,
Global Market Strategist, J.P. Morgan Asset Management



Comme chaque année au mois de novembre, et ce depuis 27 ans, nous publions chez J.P. Morgan Asset Management notre étude annuelle sur nos « Perspectives de rendement à long terme des marchés financiers », connue sous le nom anglais de «*Long Term Capital Market Assumptions – LTCMA*». Dans celle-ci, nous présentons nos perspectives économiques et de marchés pour les 10-15 prochaines années.

Nos projections *LTCMA* sont élaborées dans le cadre d'un processus de recherche approfondi et exclusif qui s'appuie sur des données quantitatives et qualitatives ainsi que sur les analyses d'une équipe de plus de 90 experts de J.P. Morgan Asset et Wealth Management. Depuis 27 ans, ces projections contribuent à construire des portefeuilles plus solides, à guider les allocations d'actifs stratégiques et à établir des attentes raisonnables en matière de risque et de rendement sur une période de 10 à 15 ans pour plus de 200 classes d'actifs. Ces hypothèses alimentent la prise de décision dans la gestion de nos fonds multi-actifs et nous permettent de conseiller nos clients en matière d'allocation stratégique tout au long de l'année. Historiquement, l'écart entre ces prévisions et les données observées a posteriori s'est révélé, dans 70 % des cas, inferieur a une demi déviation standard, ce qui démontre la fiabilité de notre approche.

Cette année, nous avons généralement maintenu nos perspectives de croissance économique inchangées tandis que nous avons revu nos perspectives d'inflation légèrement à la hausse. En effet, bien que nombre d'économies flirtent aujourd'hui avec la récession, notre attente de croissance tendancielle pour l'économie mondiale demeure stable, à 2,2 %.

La faiblesse de la croissance démographique en Occident en en Asie continue à peser sur nos prévisions de croissance mondiale mais nous demeurons optimistes quant aux gains de productivité à venir, compte tenu de l'adoption massive des technologies de l'information durant la pandémie de Covid-19. En matière d'inflation, nous sommes conscients que de nombreux investisseurs sont aujourd'hui préoccupés par son niveau élevé et par le risque que celle-ci ne s'installe dans la durée, mais nous n'avons toutefois que modestement revu à la hausse nos perspectives d'inflation pour les prochaines années. En effet, nous estimons que les forces déflationnistes qui prévalaient avant la pandémie de Covid-19, a l'instar de la mondialisation ou de la digitalisation de nos économies, restent actives. En outre, les principales banques centrales mondiales ont démontré cette année que la lutte contre l'inflation demeure leur principale priorité. Dans ce contexte, nous estimons que l'inflation devrait graduellement converger vers l'objectif des banques centrales au cours des 10-15 prochaines années.

Sur les marchés financiers, bien que le recul des marchés boursiers et obligataires ne soit peut-être pas encore terminé, nous estimons néanmoins que la correction indiscriminée des marchés en 2022 a engendré les opportunités d'investissement les plus attrayantes que nous ayons observées depuis une décennie, grâce à des valorisations plus faibles et à des rendements obligataires plus élevés.

Sur les marchés obligataires, la remontée des taux au-delà des niveaux que nous attendons en moyenne au cours des prochaines années renforce le potentiel de rendement de la plupart des classes d'actifs obligataires. Pour les 10-15 prochaines années, nous nous attendons par exemple à un rendement annualisé de 3 % pour des obligations souveraines a 10 ans européennes et, de 3,6 % pour le « credit investment grade », soit plus du double de ce que nous estimions l'an dernier.

Pour les marchés actions, la tendance est la même puisque leurs valorisations sont aujourd'hui en ligne voir légèrement inférieures à leurs moyennes historiques. Nous attendons ainsi par exemple à un rendement en euros de 8,4 % pour les actions européennes et de 9,6 % pour les actions contre respectivement 5,8 % et 5 % l'an dernier.

Enfin sur les marchés de devises, nous estimons plus que jamais que le dollar est cher et même s'il pourrait encore s'apprécier à court terme en raison des tensions géopolitiques, nous estimons qu'à long terme il devrait se déprécier de 1,4 % par an en moyenne par rapport aux devises des principaux partenaires commerciaux des États-Unis.

Ainsi, pour la première fois depuis des années, les investisseurs disposent aujourd'hui d'une «boîte à outils» complète pour construire leur portefeuille puisque nos prévisions de rendement pour les actifs sur l'ensemble du spectre de risque sont à nouveau positives.

Par conséquent, notre perspective de rendement annuel pour un portefeuille actions-obligations 60/40 en euros sur les 10 à 15 prochaines années bondit de 2,80 % l'année dernière à 5,10 % cette année.

En conclusion, bien qu'il soit difficile de se prononcer sur la performance des marchés financiers au cours de prochains mois, une chose est néanmoins sure les cours actuels des marchés financiers offrent un excellent point d'entrée aux investisseurs à long terme !

CHOISIE PAR LES MEILLEURS*



* dans les meilleurs établissements de l'hôtellerie et de la restauration

champagnelaurentperrier Photographe : Karim Louiba - Illustration : Luma

NOTRE SAVOIR-FAIRE SE DÉGUSTE AVEC SAGESSE

LES PASSIONNÉS

ANNE FIEVEZ
Founder - Bellerine



À l'approche des fêtes, nous vous proposons la Rencontre avec une femme enthousiaste qui nous transmet sa passion pour le Champagne Bellerine.

Didier : Comment expliques -tu cette passion ?
Anne : le champagne m'a toujours évoqué des moments de partage, moments précieux de la vie.

Dans ce monde qui nous agite en permanence, je trouve qu'il est bon de savoir goûter et célébrer l'instant présent.

Le Champagne contribue à rendre ces moments de vie uniques, exceptionnels et merveilleux .

Comment as-tu pu concrétiser cette passion ?
La magie d'une rencontre avec de jeunes vignerons, eux-mêmes passionnés et amoureux de la vigne et une amitié grandissante ont fait naître l'idée d'une collaboration qui s'est rapidement concrétisée par l'achat de nos premières vignes…

Quelle est l'origine du nom Bellerine ?
Ingénieur de formation, j'ai suivi un processus créatif classique.

Je souhaitais, pour ce champagne de grande qualité, un nom féminin, pétillant, qui inspire la légèreté, la joie de vivre et la délicatesse.

Le nom Bellerine est né, à la croisée des chemins rationnel, créatif et émotionnel .

Vient ensuite la création du logo qui évoque la finesse, la féminité, l'élégance et l'effervescence.

Où se situent tes vignes ?
Le Champagne Bellerine provient exclusivement de vignes de Le Mesnil-sur-Oger et Oger, villages classés 100 % Grands Crus, au cœur de la prestigieuse côte des Blancs, prisée par les connaisseurs pour son orientation Sud et dont le sous-sol crayeux apporte verticalité et minéralité .

Bellerine partage ce terroir d'exception avec les grandes maisons Krug, Roederer, Veuve Clicquot et Dom Pérignon.

Quel est le cépage principal du Champagne Bellerine ?
Le cépage unique de nos deux cuvées Bellerine : Perrine et Louise Marie est un Chardonnay blanc, le seul cépage blanc autorisé en Champagne.

Les flaveurs, arômes du vin, reconnues du Chardonnay sont très variées : fruits , épices, arômes floraux…

Cette diversité d'arômes subtils et délicats permet d'élaborer des vins équilibrés aux propriétés gustatives sophistiquées et complexes.

Quelles sont les caractéristiques propres de ces 2 cuvées ?
La cuvée Perrine, Grand Cru Blanc de Blanc, est un champagne aux bulles fines, offrant beaucoup de fraîcheur. Il dégage des saveurs de fruits jaunes, pêches, abricots…



Elle ravira les plus exigeants en apéritif et s'associe parfaitement aux poissons, crustacés et huîtres.

Le champagne 2022 est un assemblage des récoltes entre 2015 et 2017, mis en bouteilles en 2017 et en cave jusqu'en 2022. La production annuelle est de 7500 bouteilles.

La cuvée Louise Marie, Grande Réserve Blanc de Blanc, est un millésime 2007, produit par des vignes de plus de quarante ans situées au cœur du coteau.

Un séjour de plus de 10 ans en cave lui fait perdre un peu de son acidité et donne un vin délicat, goûtant légèrement le miel, à boire en dégustation ou en accompagnement d'un plat raffiné.

Sa production est limitée à 700 bouteilles par an et uniquement les excellentes années.

Maintenant que tu as éveillé notre curiosité, où et quand aurons-nous l'opportunité de déguster ce champagne d'exception ?
J'organise une exposition des artistes Laurence Turina et Alfredo Longo en décembre

Je te propose de réserver aux membres de l'ECOFIN CLUB la soirée du 16 décembre durant laquelle nous vous ferons découvrir et apprécier ces artistes et… les cuvées Bellerine. Celles-ci seront disponibles pour vos cadeaux et repas de fêtes.

Le 16 décembre dès 18 h, Chemin de Stoisy, 49 à 1400 Nivelles

Vous n'êtes pas libres le 16 décembre ? Rejoignez la communauté Bellerine pour être informés de nos prochains événements

LES PASSIONNÉS

CHANT D'ÉOLE

HUBERT EWBANK DE WESPIN

Founder - CEO



Bonjour Hubert Ewbank, pouvez-vous nous expliquer comment vous est venu l'idée de planter des vignes en Belgique ?

Deux envies se sont rencontrées. D'une part ma famille qui exploitait les terres et avait envie d'une nouvelle aventure, et de l'autre celle d'une famille champenoise, qui avait envie de lancer un vin effervescent de qualité supérieure, ici en Belgique. Ils connaissaient très bien ce genre de produit grâce à des années d'expérience en Champagne. Depuis, notre famille a repris les rênes, pour faire du Chant d'Eole le plus grand vignoble de Belgique en superficie, avec dès l'année prochaine 52 ha.

Quels sont les produits du Domaine et leurs spécificités ?

Tout d'abord nous avons notre Blanc de Blancs. Il affirme sa finesse par son assemblage de Chardonnay après au moins 18 mois de vieillissement en cave.
Doté d'un éclat inimitable, de bulles délicates accompagnées de reflets or lumineux, il révèle au nez des notes de fruits frais et d'agrumes mûrs. Le faible dosage de ce vin, son long vieillissement (minimum 18 mois) et ses 3 mois de vieillissement supplémentaires après dégorgement lui confèrent une maturité inégalée.

Ensuite nous avons notre rosé brut, il affirme sa finesse par son assemblage de Chardonnay et Pinot Noir vinifiés en rouge après au moins 18 mois de vieillissement en cave. Le Chardonnay apporte la finesse et la vivacité d'un très grand rosé alors que le Pinot Noir offre une complexité harmonieuse et délicate. Sa brillance, ses reflets rose pâle, ses arômes d'agrumes et de fruits rouges séduisent. Le très faible dosage de ce vin, son vieillissement (minimum 18 mois) et les 3 mois de repos après dégorgement lui confèrent une maturité où Chardonnay et Pinot Noir peuvent développer toute leur authenticité et leur pureté.

Quand les quantités le permettent, nous sortons la cuvée Reserve Brut. Une robe de couleur or qui annonce fraîcheur et maturité et qui reste en cave de vieillissement minimum 48 mois. L'effervescence se présente en une myriade de fines bulles qui produisent une belle luminosité. Le premier nez est ouvert et particulièrement complexe. Les notes de fruits blancs apparaissent en premier pour laisser ensuite place aux arômes de brioche et de pain grillé beurré. L'attaque en bouche est souple et large. Ce qui frappe ensuite c'est la qualité de la texture de la cuvée, une onctuosité qui allie consistance de la matière, caresse du velours et fraîcheur sapide. La vinosité chaleureuse de l'année est parfaitement maîtrisée par la délicieuse acidité et à peine soulignée par le très faible dosage en liqueur.

Nous avons aussi l'Elixir Saint-Georges qui est un apéritif délicat dont la belle couleur ambrée, les arômes de fruits confits et la bouche légèrement sucrée et acidulée s'accordent tant aux saveurs salées qu'aux saveurs sucrées. Il est également un compagnon particulièrement apprécié de vos desserts. Dégustée en apéritif ou en cocktail, cette mistelle est remplie de fraîcheur et de pureté. Encore meilleure à partager !

Et nous avons aussi l'Eole Belgian Spritz, une liqueur à base de kumquats et dont l'alcool est issue de nos rebèches. C'est l'accord parfait avec notre Blanc de Blancs ou avec un tonic.

Vous avez entamé une nouvelle phase de travaux, pouvez-vous nous en dire plus ?

Oui en effet, le chai est sorti de terre en 2015 et aux vues des nouvelles plantations, nous devions envisager d'agrandir la cuverie et la cave. Mais nous avons eu aussi l'envie de développer l'Œnotourisme en agrandissant notre offre de salles avec une toute nouvelle salle pouvant accueillir 400 personnes en mode gala ou 1200 en mode concert. A cela viennent aussi s'ajouter deux salles supplémentaires. Nous allons aussi développer nos propres évènements comme des Ballades Gourmandes, des Brunch Sportifs, des concerts ou encore nos fameuses D-Stress qui allient convivialité et gastronomie.

Nous avons aussi entendus parler d'un Restaurant dans les Vignes ?

Exactement, depuis 2 ans nous avons ouvert un restaurant au milieu des vignes qui a rencontré un très grand succès durant l'été. A la suite de ce succès, nous avons lancé un concept avec Le Chalet d'hiver qui proposera de la raclette, de la fondue au fromage au Chant d'Eole ainsi qu'une carte de suggestions de saison. L'espace a entièrement été revue avec un nouveau chauffage, une meilleure isolation phonique et thermique. Nous tenons à accueillir nos clients dans les meilleures conditions.

Bien alléchant tout cela... Et sinon concernant le Chant d'Eole comment nous en procurer ?

Ah voilà une bonne question ! En tant que nouveau client et si vous désirez acheter du Chant d'Eole il faudra vous inscrire sur une liste d'allocation et patienter jusqu'en... 2027 au plus tôt.
Mais pour faire patienter, nous proposons des coffrets cadeaux associant nos cuvées de bulles avec notre Eole Belgian Spritz mais aussi avec Maison Eole la gamme de cosmétiques développée par mon épouse Anne-Sophie Charle. Maison Éole est la première gamme belge de cosmétiques issue de la vigne. Elle propose des produits d'excellence en mettant au cœur de ses priorités des principes actifs innovants puisés dans nos vignes.

Tout cela est disponible chez les meilleurs cavistes du royaume et dans notre E-boutique www.chantdeole.be avec livraison sur toute la Belgique et dans la boutique du Domaine du Chant d'Eole, 58 Grand Route à 7040 Quévy-le-Grand. De plus vous trouverez sur notre site un onglet pour les réservations, ce qui permettra de rentre dans le circuit des allocations.

Merci Hubert et à très vite !

LES PASSIONNÉS

MUSTANX, THE EXPERIENCE

RAPHAËL DOCQUIER *Gérants Victory Lane S. à r.l.*



THIERRY DEROCHETTE *Gérants Victory Lane S. à r.l.*



Bonjour Messieurs Derochette et Docquier, en guise d'introduction, pourriez-vous brièvement nous résumer votre histoire d'entrepreneurs ?
Nous nous sommes rencontrés voilà 20 ans dans un grand cabinet d'audit à Luxembourg, le courant est passé assez rapidement. Nous avons suivi chacun nos trajectoires tout en gardant contact pour finalement décider, il y a quelques années de nous regrouper (nous avons également d'autres associés) afin de développer ensemble des projets. Actifs dans le conseil (gouvernance, accompagnement formation, l'événementiel (exploitation de voitures sur circuit), dans le nord et le sud du pays, nous avons en commun cette envie d'entreprendre et de la partager avec d'autres.

Un vaste programme mais pouvez-vous nous en dire plus sur la partie évènementielle ?
Nous avons lancé Victory Lane S. à r.l. et acquis l'année dernière trois Ford Mustang 2021 de type Mach I que nous mettons à la disposition de nos clients (néophytes, aguerris ou simplement passionnés) sur circuits. Nous avons récemment roulé sur Spa Francorchamps.

Nous proposons deux types de découvertes : le baptême et le coaching. Pour le baptême, vous pouvez avec des pilotes renommés découvrir les sensations en tant que passager. Pour le coaching à vous de jouer et avec les conseils d'un coach apprendre à piloter.

Nous participons soit à des tracks days et/ou organisons notre propre évènement pour des particuliers et/ou sociétés.

Pourquoi la Ford Mustang ?
Le choix de la voiture n'est pas anodin. Premièrement, ce modèle est mythique (il a plus de 50 ans), connu de tous, figure dans de nombreux films (60 seconds, ...). Les qualités de ce véhicule sont simplement incroyables (250 km/h, 0-100 4,8 sec, 480CV) . Il permet de rivaliser avec beaucoup de modèles sur circuits et le son du V8 est pour les amateurs un régal permanent.

Finalement, à notre grand étonnement, l'offre pour des tracks days – coaching en Ford Mustang était très faible.

Ces trois raisons ont contribué au choix mais la principale motivation est que nous sommes passionnés par cette voiture et que donner l'occasion à d'autres de la découvrir fait partie intégrante de la démarche.

Vous pouvez nous en dire plus sur l'expérience ?
Bien sûr. Les deux démarches sont bien sûr différentes : passager et pilote mais chacune apporte une vision différente de la conduite sur circuit. Le baptême vous permettra de découvrir ce qui est possible avec la voiture, nos pilotes dont certains sont d'anciens pilotes de F1 et ou d'actuels compétiteurs en GT3 poussent la voiture dans ses limites et leur maîtrise ne peut que forcer le succès. Imaginez vous en drift à 180 km/h à l'entrée des stands à Francorchamps ou encore entrer dans le raidillon à 230 km/h... émotions garanties.

Le coaching c'est d'autres sensations. Une immersion totale dans la course et un plaisir de conduite immense, le tout dans un environnement sécurisé. Des conseils pratiques aussi que vous pourrez mettre en pratique dans votre pilotage de tous les jours...en respectant les limitations de vitesse bien sûr.

Cela va de soi, y a-t-il des conditions particulières pour participer ?
Non il n'y a pas de conditions particulières pour participer. L'âge limite dépend des circuits (généralement 16 ans) et pour le coaching, il faut avoir 18 ans et le permis B.

Il faut juste envie d'avoir envie de vivre une expérience unique !

Et pour les sociétés ?
Nous avons une formule « Corporate » dans laquelle nous intégrons au choix Baptêmes ou Coaching. Il est également possible de profiter des infrastructures du circuit : salle de réunion, banquets, transports sur place...

C'est une façon différente d'approcher un évènement entreprise, il suffit de demander et nous nous chargeons d'organiser le tout.

D'autres projets ?
D'autres projets sont à l'étude comme un rassemblement de Ford Mustang à Spa ou un road trip aux États Unis... mais tout cela est encore à l'heure actuelle en cours d'analyse, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

Pour s'inscrire, prendre des renseignements ?
Rien de plus simple, il suffit de se rendre sur notre site www.mustanx.eu pour obtenir le calendrier et les coordonnées de contact ou nous contacter directement (via Instagram / Facebook)



ECOFIN MAG

CALENDRIER DES INSERTIONS 2023

	Parutions	Clôture des inscriptions	Livraison matériel (au plus tard)
Ecofin MAG n°15 - 2023	Mars	mer. 1er février	mar. 7 février
Ecofin MAG n°16 - 2023	Juin	mer 3 mai	ven. 19 mai
Ecofin MAG n°17 - 2023	Septembre	lun. 24 juillet	mer. 9 août
Ecofin MAG n°18 - 2023	Décembre	mar. 24 octobre	ven. 10 novembre

À envoyer chez Alek6 Création à Alexis Vase :
alek6vase@gmail.com • +32 491 22 80 94

Tarifs des emplacements publicitaires
Édition **Belgique - Grand-Duché de Luxembourg 2023**

Tarifs de base par insertion & par numéro
Full quadri - Format A4

- ☐ Insertion **1/1** - 690 €
- ☐ Insertion **1/2** - 390 €
- ☐ Insertion **1/4** - 190 €

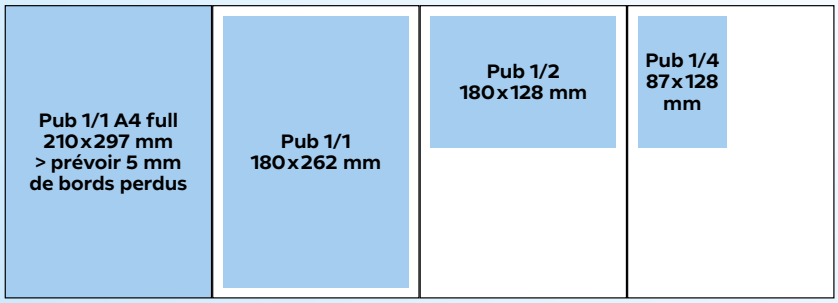

Tarifs spécifiques pleines pages

- ☐ 2ème de couverture - 990 €
- ☐ 3ème de couverture - 1250 €
- ☐ Page 5 (droite) - 890 €
- ☐ Pages centrales (2 pages) - 1990 €
- ☐ Avant dernière page (droite) - 990 €
- 4ème de couverture - 1690 €
- ☐ Publireportage en pages intérieures : insertion **1/1** - 490 €

Insertion « Business LINK »

- ☐ 99 € (htva)
par insertion d' 1/6 de page
(L 87 mm x H 68 mm)

Réalisation de votre annonce/publireportage en studio graphique

☐ Forfait - 125 € • Publireportage : **3300 caractères maximum**

Les prix s'entendent hors T.V.A. et feront l'objet d'une facturation séparée.
La publication sera considérée définitive lors de l'exécution du paiement au comptant.

Contact Belgique - Luxembourg - International
Didier Roelands • +32 475 86 63 63 • didier.roelands@ecofinclub.be • didier.roelands@ecofinclub.lu
www.ecofinclub.be • www.ecofinclub.lu

CERCLE ECOFIN CLUB

BELGIQUE, GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG & INTERNATIONAL

DEVENIR MEMBRE*

ECOFIN CLUB

ECOFIN CLUB LUXEMBOURG

Ecofin Club International

TARIFS 2023

MEMBERSHIP SOCIÉTÉS & PRIVÉS**		1 AN*	2 ANS*
> **1 personne :** Inscription nominative, non-transmissible.		490 €	850 €

MEMBERSHIP CORPORATE**		1 AN*	2 ANS*
Les avantages :	1 pers.	690 €	1290 €
> Possibilité de vous faire **remplacer** lors de nos activités par un/e collègue.	2 pers.	1190 €	1990 €
> D'inviter un client et/ou de prendre une table au nom de votre société.			
> Invitations à des événements privés organisés par nos membres et partenaires externes.			
> Envoi du magazine trimestriel « **ECOFIN MAG** »			
> **Remise de 25%** Htva sur la première insertion dans le courant de l'année de l'adhésion.			
> Accès à l'**Intranet des membres et autres infos**.			

FULL CORPORATE**	1 AN*	2 ANS*
Adhésion Full Corporate :	2490 €	4290 €
> Nombre de membres : maximum 8 personnes appartenant à la même société.		
> Possibilité de vous faire **remplacer** lors de nos activités par un/e collègue.		
> D'inviter vos clients et/ou de prendre une table au nom de votre société.		
> Invitations à des événements privés organisés par nos membres et partenaires externes.		
> Envoi du magazine trimestriel « **ECOFIN MAG** »		
> **Remise de 25%** Htva sur la première insertion dans le courant de l'année de l'adhésion.		
> Accès à l'**Intranet des membres et autres infos**.		

Conditions d'adhésion & devenir membre via les sites

www.ecofinclub**.be**
www.ecofinclub**.lu**
www.ecofinclub**.international**

*H.T.V.A. par année calendrier
**Conditions d'admission : toute admission sera d'abord validée par le comité du cercle

NOUVEAUX MEMBRES BE/LU/INTL



Oriane Bauchau
Lawyer specialized in HR and employment law chez YELAW



Mahdia Belounis
Chief development officer chez Kinkai



Francoise Bindelle
CEO
FB Wealth Consulting SRL



Antoine Castadot
Lawyer specialized in HR and employment law chezYELAW



Latifa Drissi
Gérante
Hauassur



Alexandre Dutoit
Investment Partner Scalefund



Geoffroy Dubuisson
Senior Private Banker Delen Private Bank Luxembourg



Aurelia Feltz
Partner & Avocat BEELEX



Alexandra Kerckhof
Development Manager chez SDM



Laurrent Lassine
Administrateur Délégué Belins Finance S.A.



Morgane Merveille
Lawyer specialized in HR and employment law chezYELAW



Virginie Michelet
Directrice Luxury Estate Sarl-s



Francois Schapira
Lawyer specialized in HR and employment law chezYELAW

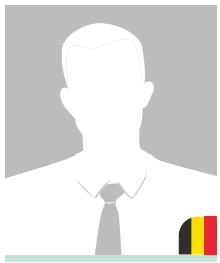

Gauthier Tangeten
Éudiant en master droit, finalité économique



Laurent Verhulst
Business Developer chez Orcadia AM



Julien Vinti
Business development Manager chez Blueground Luxembourgs

ENVIE DE REJOINDRE
LE CERCLE ECOFIN CLUB
BE/LU/INTL ?

www.ecofinclub.be - www.ecofinclub.lu

WCCM

"Wallonia Conference Center Mons, THE place to MEET ! "



½ journée offerte* lors de la location d'un auditoire accompagné d'un forfait catering !

***Conditions applicables. Contactez-nous pour plus de détails sur cette offre promotionnelle**





Bruxelles-Mons : 1h

Bruxelles-Mons : 1h

Parking gratuit
(500 places)

9 Avenue Mélina Mercouri, 7000 Mons • +32 (0) 65 39 02 07
myevent@wccm.eu • www.wccm.eu



La Classe C Break.

VIVEZ LE SALON CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE AGRÉÉ.

Confort exceptionnel, raffinement envoûtant et technologies innovantes signés Mercedes-Benz. Voici le luxe moderne pour tous vos sens. Venez le ressentir chez votre Concessionnaire Agréé Mercedes-Benz et découvrez maintenant des conditions Salon exceptionnelles.

0,5 - 9,2 L/100 KM · 12 - 209 G/KM CO_2 (WLTP).

Contactez votre concessionnaire pour toute information relative à la fiscalité de votre véhicule.
Informations environnementales AR 19/3/2004 : www.mercedes-benz.be – Donnons priorité à la sécurité.

CAR Avenue Arlon - Route de Longwy, 594 - 6700 Arlon - Tél. 063 22 05 90
CAR Avenue Eupen - Gewerbestrasse, 4 - 4700 Eupen - Tél. 087 56 01 50
CAR Avenue Libramont - Rue de Libin, 1 - 6800 Libramont - Tél. 061 22 33 55
CAR Avenue Liège - Rue Haie Leruth, 2 - 4432 Liège (Alleur) - Tél. 04 263 38 75
CAR Avenue Marche-en-Famenne - Rue de la Croissance, 10 - 6900 Marche-en-Famenne - Tél. 084 31 13 05
CAR Avenue Namur - Chaussée de Marche, 802 - 5100 Namur - Tél. 081 21 27 11
CAR Avenue Verviers - Rue de Limbourg, 2 - 4800 Verviers - Tél. 087 32 15 80

www.caravenuemercedes.be



Nouvel EQS SUV.

Une toute nouvelle sensation d'espace. Le design sobre et épuré emprunt de clarté et de dynamisme des modèles Mercedes-EQ, confère au Nouvel EQS SUV une esthétique totalement nouvelle et innovante. Ici, le luxe d'une Classe S rencontre l'espace d'un SUV et le design typique des modèles Mercedes-EQ. Le Nouvel EQS SUV établit de nouvelles normes en matière de langage formel pour l'électromobilité.

SAGA Charleroi, Tournai, Nivelles, Saint-Ghislain, La Louvière